

Dans cette version provisoire, cet article est susceptible de conserver des coquilles.

Auguste Boyé, un édile et son village dans la deuxième moitié du XIX^e siècle (Saint-André-de-Sangonis – Hérault).

Michel-Édouard BELLET (*)

Résumé :

Auguste Boyé est adjoint puis maire du village de Saint-André-de-Sangonis au centre du département de l'Hérault. Il est également vigneron, inventeur, négociant et a exercé une forte influence locale durant toute la deuxième moitié du XIX^e siècle et particulièrement entre 1849 et les années 80. Suivre ses combats et ses difficultés, c'est se plonger dans la vie d'un village sous des régimes politiques différents de la révolution de 1848 à la III^e République. Il s'agit de s'intéresser aux enjeux locaux, de confronter vie politique nationale et vie locale, d'examiner quelles réponses y sont apportées et de quelle manière.

Mots-clés :

notable, Saint-André-de-Sangonis, République, Empire, XIX^e siècle, ruralité, maire, vigneron, Auguste Boyé, édile, conseil municipal.

Abstract:

Auguste Boyé was a deputy and then mayor of the village of St-André-de-Sangonis in the centre of the Hérault department. He was also a winemaker, inventor and wine merchant, and exerted a strong local influence throughout the second half of the 19th century, particularly between 1849 and the 1880s. To follow his struggles and difficulties is to immerse ourselves in the life of a village under different political regimes, from the 1848 revolution to the Third Republic. The aim is to take an interest in local issues, to compare national and local politics, and to examine what responses were made and how.

Keywords:

notable, St-André-de-Sangonis, Republic, Empire, 19th century, rurality, mayor, winegrower, Auguste Boyé, town councillor.

Resumit :

Auguste Boyé es adjonch puèi cònsol màger del vilatge de St-André-de-Sangonis al centre del departament d'Erau. Es egalament vinhairon, inventor, negociant e a exercit una fòrta influéncia locala pendent tota la segonda mitat del sègle XIX e particularament entre 1849 e las annadas 80. Seguir sos combats e sas dificultats, es se cabussar dins la vida d'un vilatge sòus dels regims politics diferents de la revolucion de 1848 a la III republica. S'agís de s'interessar als enjòcs locals, de confrontar vida política nacionala e vida locala, d'examinar qualas respensas i son portadas e de quala faïçon.

Noms claus :

notable, St-André-de-Sangonis, Republica, Empèri, sègle XIX, ruralitat, cònsol màger, vinhairon, Auguste Boyé, edil, conselh municipal.



* Conservateur en chef du patrimoine (er)

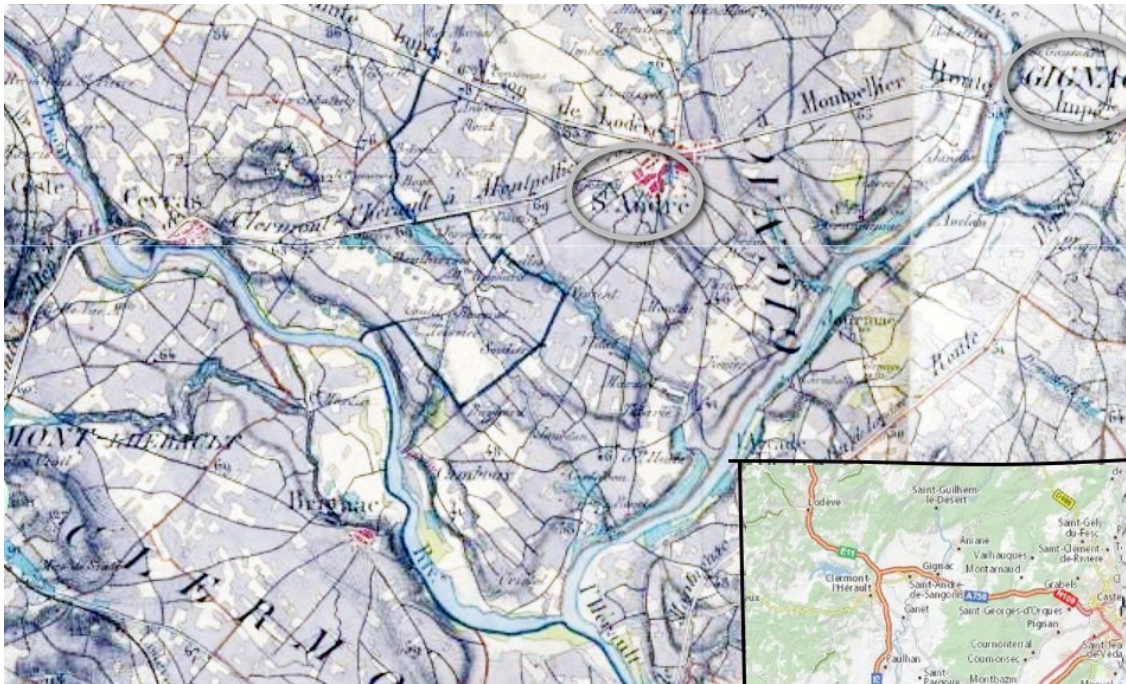


Fig. 1 : Situation de St-André-de-Sangonis – Fonds de carte d'état major 1820-1865.

J'ai rencontré Auguste Boyé (1821-1907) au hasard de travaux de recherches dans les archives de la commune de Saint-André-de-Sangonis (Hérault). D'abord, je n'ai pas pris garde véritablement à l'individu, jusqu'à ce que je rencontre l'« affaire du cimetière ». Il est alors maire et décide de créer un nouveau cimetière. Nous sommes en 1871, c'est l'effervescence dans le village. Cette affaire signe sa mort politique. J'ai alors cherché à connaître cette personnalité construite peu à peu, respectée et aimée puis contestée. Comment « faire parler » un élu rural qui n'a laissé que peu d'écrits¹ et rien sur sa vie personnelle ? Il faut aller le rencontrer en utilisant les maigres sources dont dispose l'historien. Rassemblant des fragments éparés ici et là, se dessine une image de sa vie publique. Mais on ne connaît rien – ou si peu –, de sa vie personnelle. Pourtant l'homme a été un personnage important de « sa petite patrie »². Il faut donc s'attacher aux actions et manifestations dans lesquelles il est directement impliqué soulignant que l'homme public n'est qu'une facette d'un personnage qui a passé toute sa vie à Saint-André-de-Sangonis.

Le village (Fig. 1) est situé à 4 kilomètres de Gignac et 7 environ de Clermont-l'Hérault. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, c'est un village de plaine riche d'environ 2 000 à 2 500 habitants au confluent de la rivière de la Lergue issue du pied du Larzac, et du fleuve Hérault qui descend des Cévennes, et dont il occupe largement la terrasse alluvionnaire. Un bourg ancien entouré d'un mur d'enceinte – dont la première mention se rencontre dès le X^e siècle « *parochia sancti sanguivomensis* » dans le cartulaire de l'abbaye de

Gellone et « *villa sangonis* » dans celui de l'abbaye d'Aniane –, est rapidement débordé par une extension des habitations surtout vers l'est. Le village trouve son origine dans sa fonction de poste avancé de l'évêque de Lodève, seigneur des lieux, au point de passage du fleuve vers la commune voisine de Gignac et le long d'une voie essentielle vers Lodève et l'actuel département de l'Aveyron. C'est la vigne qui marque le paysage et, malgré les crises du mildiou et, à partir des années 70, du phylloxera. Elle reste jusqu'à nos jours la culture dominante. En découlent les industries annexes liées à l'entretien des animaux de trait et la fabrication du matériel (fustiers, forgerons, etc.). Mais en ce milieu du XIX^e une autre industrie, particulière au village celle-là, a son importance. Par le dynamisme de quelques entrepreneurs aux relations cévenoles, des filatures de soie³ se sont développées et emploient une main d'œuvre de quelques 250 personnes, essentiellement féminine, qui accroît son rayonnement micro-régional. La vigne est souvent bordée ou complantée de ces mûriers indispensables à la nourriture des vers à soie. On en trouve un peu partout où c'est possible. Cet élevage constitue alors une importante ressource complémentaire, surtout pour les petits vigneron dont aucun ne manquera d'installer à domicile la pièce d'élevage, magnanerie particulière. Ces filatures vont marquer fortement de leur empreinte la vie villageoise des années 1840 à 1880 et s'éteindront définitivement au début du XX^e siècle. D'autres activités, en lien avec la viticulture, comme la production du verdet, celle de tartre⁴ ou la distillation, assureront les revenus qui n'ont pas été trouvés ailleurs. Il n'y a pas, ou très peu, de maraîchage et uniquement destiné à la consommation domestique. Des plantations



Fig. 2 : Plan général de la commune de St-André. 2^{ème} moitié du XIX^e siècle.
Localisation des hameaux et des principaux axes. AC. [Échelle : environ 1/10.000^e.]

d'oliviers font fonctionner les quelques moulins à huile présents et la récolte des amandes issue des amandiers qui souvent bordent les chemins, complètent les revenus de ces ruraux. (**Fig. 2**)

C'est dans ce monde de vignerons que va naître Joseph-Auguste Boyé, le 18 juillet 1821 ; il y décédera le 25 mars 1907 à l'âge – alors vénérable –, de 86 ans. Son père est Jean-Pierre, Balthazar Boyé, propriétaire et géomètre et sa mère Thérèse Lafon, sans profession, tous deux nés en 1782, mariés à Saint-André le 9 février 1814⁵ et domiciliés « *île Vilar* » dans le centre du village où Auguste habitera jusqu'à son mariage. L'activité de géomètre n'est guère organisée durant la première moitié du XIX^e siècle⁶. Auguste a eu tout loisir de suivre l'enseignement de son père. Très souvent les géomètres développent une activité annexe car leur fonction n'est pas, ou peu, rémunératrice. Ce sera le cas d'Auguste.

À 29 ans, le 28 novembre 1851, il se marie à Montpellier avec Catherine, Claudine, Héloïse Telhiard, 22 ans. Elle est la fille de Jean-Louis Telhiard, rentier et d'Élisabeth, Victoire Verd sans profession, domiciliés à Montpellier. Un contrat de mariage est rédigé par M^e Chivaud, notaire à Montpellier le 28 novembre 1851⁷. Les époux habitent 1, rue de l'église à Saint-André. Ils disposent d'une domestique « *bonne à tout faire* », et ils jouissent d'une certaine aisance, leur fortune n'est pas négligeable en effet. Elle est estimée en 1862 à 5 000 F,

et Auguste, homme de la terre et d'affaires possédera, après le décès de ses parents, outre la maison de la rue de l'Église, jusqu'à une douzaine d'hectares principalement en vignes. C'est dans cette même rue de l'Église que naissent leurs deux enfants : Jean-Marie, Joseph (le 17 novembre 1853), et Jeanne Marie, Thérèse (1^{er} août 1856). Ces derniers vivront chez leurs parents au moins jusqu'en 1886 pour l'un et jusqu'à la mort d'Auguste Boyé pour la fille qui mariée, y demeurera avec son mari Camille Pelegrin⁸.

A. Boyé va s'investir dans la vie publique (**Fig. 3**). Les 23 et 30 juillet 1848⁹, c'est une première pour la jeune II^e République car on procède à l'élection des conseils municipaux. Ils élisent en leur sein le maire excepté pour les villes les plus importantes. Au second tour, Auguste Boyé, 27 ans, est élu conseiller municipal. C'est le début de son long engagement qu'il conservera jusqu'en 1876, l'année de ses 55 ans. D'abord conseiller et maire-adjoint durant la II^e République, il sera simple conseiller puis maire durant le second Empire et enfin, maire à nouveau sous la III^e République. Il exercera également d'autres fonctions comme dès 1847, celle de juge suppléant auprès du tribunal consulaire de Béziers¹⁰ (il le sera à nouveau dans les années 90). Plus tard, membre du jury d'expropriation (1855)¹¹ puis Président de la Société de secours mutuel et de prévoyance de Saint-André (1865)¹² ; c'est un petit notable local. Se pencher sur l'histoire de ce personnage instruit, intéressé par sa région, c'est tenter de

Les fonctions exercées par Auguste Boyé dans sa commune entre 1848 et 1876.

Régime politique	Maire en fonction	Fonction de A. Boyé	Dates d'exercice
Ile république	Melchior Auverny	Conseiller municipal	Août 1848-Août 1849
	Etienne Peyre de Fabrègues	Maire-adjoint	Août 1849-Août 1852
Ile Empire	Etienne Peyre de Fabrègues puis à partir de 1854, Joseph Eymard cadet	Conseiller municipal	Août 1852-Mars 1855
	Joseph Eymard cadet	Démissionnaire	Mars 1855-Août 1855
	Joseph Eymard cadet	Conseiller municipal	Août 1855-Septembre 1862
	Auguste Boyé	Maire	Septembre 1862-Septembre 1870
Ile république	Président : Constant Heultz	Commission spéciale	Octobre 1870-Mai 1871
	Auguste Boyé	Maire	Mai 1871-Août 1874
	Auguste Boyé	Maire	Août 1874-Juin 1876

Fig. 3 : Tableau récapitulatif des fonctions municipales occupées par A. Boyé.

retrouver un de ces responsables ruraux modeste mais fermement engagé. Aux élections municipales du 7 juillet 1849, Auguste Boyé devient adjoint. Notre homme prend des responsabilités nouvelles. Il s'affirme même d'entrée, n'acceptant cette nomination qu'à la condition que l'on n'ajoute pas aux dépenses municipales, la création d'un poste d'officier de police que demandait le maire Melchior Auverny qui finalement renonce à la fonction. Le 21 septembre 1849 on procède donc à une nouvelle élection et Peyre de Fabrègues, 69 ans, notaire de son état, est élu maire. L'âge n'est pas indifférent, 30 années le séparent de son adjoint dont la personnalité trouvera là matière à tracer son chemin, remplissant souvent des fonctions qui dépassent le simple rôle d'un adjoint. Comme le remarque J. Georges « Parfois derrière un maire rassurant, se profile un adjoint plus modeste socialement, mais politiquement plus avancé »¹³, c'est certainement ce qu'il se passe ici.

L'entrée en politique

Ses débuts vont être marqués en 1850, par deux affaires. Des républicains radicaux et socialistes, de ces hommes alors très surveillés par la police de cette deuxième république devenue bien conservatrice, se réunissent dans le hameau de Cambous au sud du village.

L'autre affaire, sans lien avec la précédente, se déroule deux mois plus tard et suite à des incidents liés à la chasse, prend la forme d'une véritable émeute. Mais deux courants de pensée s'expriment confusément à ces occasions : les partisans d'une république radicale et ceux d'un retour à la monarchie.

L'Affaire de Cambous (Fig. 4)

En septembre 1850, la gendarmerie de Lodève est informée qu'un banquet socialiste se tient au hameau de Cambous au sud du bourg dans la commune de Saint-André. Une vingtaine de personnes est attendue – dit la lettre anonyme adressée au sous-préfet –, et Auguste Boyé, maire-adjoint de Saint-André, serait parmi les invités. Il y a là des gens connus pour leurs opinions socialistes et républicaines : Atger, Auriol, Rouzier-Joly, Azemar, etc.¹⁴

Ainsi Marcel Atger a été un éphémère sous-commissaire du gouvernement provisoire à Lodève en mars-avril 1848¹⁵, c'est un démocrate social qui mourra déporté en Algérie. Louis Auriol est gérant des journaux *Le Montagnard* et *L'Indépendant* favorables à une république sociale. Les Ronzier-Joly sont Clermontois¹⁶ et Emery le républicain sera sous-commissaire à St Pons, magistrat, auteur d'ouvrages de philosophie ; déporté en Algérie après le coup d'État, il en reviendra. Jean-



Fig. 4 : 17 août 1849. Page de tête du journal *Le Montagnard*.

Baptiste Azémar, habitant de Paulhan, est considéré selon les rapports de police, comme « *démagogue exalté et dangereux* », candidat sans succès à la constituante puis aux législatives. D'autres leaders républicains socialistes sont également présents. Ces derniers sont arrivés depuis le 17 septembre chez un certain Christol habitant de Cambous. Le lieutenant de gendarmerie va donc voir le maire de Saint-André, Etienne Peyre de Fabrègues, qui l'informe que son adjoint va se rendre sur place. Peyre de Fabrègues est considéré comme un homme aimable qui ne brille pas par son dynamisme. L'adjoint Auguste Boyé, est connu, jeune et selon toutes apparences apprécié dans la population. Nous avons des informations sur cette réunion grâce au rapport qu'établit le juge de paix de Gignac¹⁷. Le 15 septembre, c'est la fête annuelle à Cambous. Christol fils s'est rendu sur le marché de Clermont et y a rencontré ses amis socialistes. Il a organisé une réunion le 16 chez lui et un banquet le soir. Les participants dans l'ensemble sont rentrés chez eux le soir même car ils étaient tous de la région mais quelques-uns sont restés. Boyé lui, est présent le lundi 16 à la fête de Cambous ; quoi de plus normal pour un maire-adjoint ? « *Sa conduite a été ce qu'elle devait être en pareille circonstance* » nous raconte le juge de paix lors de son enquête. C'est-à-dire qu'il s'est rendu chez Christol afin de savoir ce qu'il en était du banquet mais ne voyant que quelques personnes, il a rejoint les gendarmes stationnés non loin de là. Faisant un compte-rendu de sa visite, il a désigné aux gendarmes Louis Auriol qui se promenait en compagnie d'autres personnes devant chez Christol. Auguste Boyé est embarrassé cependant par une rumeur que veut bien prendre en considération le sous-préfet de Lodève : il se serait mal comporté eu égard à sa fonction, en cachant la présence de tous les invités et n'indiquant aux gendarmes que les quelques personnes à l'extérieur comme pour les leurrer.

« *Je ne peux croire pareille allégation* » dit le juge de paix. « *M. Boyé appartient à une famille honorable et d'opinion fort modérée. Cependant, il passe pour avoir des idées politiques assez avancées. C'est un homme calme et prudent et très expert dans l'accomplissement du savoir administratif* ». Les « *idées avancées* » indiquent le choix de la république sociale dont on pourchasse les partisans depuis les journées de juin 1848. Le sous-préfet laisse percer ses interrogations : « *il paraîtrait que M. l'adjoint Boyé a été, dans cette circonstance, très réservé* » et incite à continuer de surveiller le fonctionnaire. Le commissaire de police de Gignac est plus précis sur les conditions de la réunion¹⁸. Ce qu'il sait, c'est qu'on a chanté et invoqué le drapeau rouge. Ces gens sont surveillés de près et connus pour leurs opinions. Cette assemblée ressemble à une réunion de coordination de l'action ou de réflexion dans le centre du département de l'Hérault.

Quelle a été véritablement l'attitude d'Auguste Boyé ? Difficile de le dire mais le rapport du juge de paix, – peut être un de ses amis ou une relation de voisinage –, paraît entaché de suspicion. Il concède à la fois les « *opinions avancées* » de Boyé mais par ailleurs soutient sa mesure : « *un homme calme et prudent* ». Le sous-préfet n'hésite pas à évoquer la révocation. Mais « *s'il était révoqué, cela produira une forte impression dans les environs* »¹⁹ relève le juge soulignant ainsi la popularité de notre maire-adjoint. C'est aussi l'ambiguïté d'un personnage tout à la fois sympathisant des idées les plus radicales et pourchassées depuis les journées de juin 1848, et représentant l'administration. On verra en juillet 1851 dans le journal républicain *Le suffrage universel*, son nom dans la liste des soutiens financiers à l'érection d'un monument à la mémoire d'Aristide Ollivier le rédacteur en chef tué en duel.



Effervescence au village

Après l'incident de Cambous, quelques semaines plus tard, en cette fin d'année 1850, c'est une véritable émeute qui va mettre en ébullition le village. La loi du 3 mai 1844 organise la chasse. Désormais, il n'y a plus un simple permis de port d'arme comme depuis 1806, mais un permis de chasse délivré par le préfet (et payant) sur avis du maire et du sous-préfet. Les dates d'ouverture de la chasse sont fixées par le préfet, de nombreuses pratiques sont interdites afin d'endiguer le braconnage alors très important. Les moins de 16 ans ne peuvent disposer d'un permis. Cette loi qui régit encore pour beaucoup la chasse contemporaine lutte contre le braconnage, vise à protéger le gibier et préserve la propriété privée en ce sens qu'il faut disposer de l'accord du propriétaire pour chasser dans le bien d'autrui et que les grands propriétaires peuvent chasser sans permis ni autorisation dans leurs possessions attenantes à une habitation et clôturées. C'est une véritable révolution des pratiques en milieu rural. Depuis la loi du 24 mai 1834, il est interdit, sauf autorisation spéciale, de vendre, fabriquer, distribuer de la poudre. L'infraction est punie d'un mois à deux ans d'emprisonnement ; il faut être titulaire d'un permis de chasse, des buralistes gèrent le stock et une personne ne peut en avoir plus de 500 g sauf autorisation spéciale dans laquelle le maire donne son accord.

Ce permis de chasse est mal perçu généralement dans tout le pays. Le consentement du propriétaire devient obligatoirement explicite, les moyens mis en œuvre contre le braconnage sont cependant estimés insuffisants même si la loi introduit la possibilité d'une peine de prison. Un permis coûte 25 F par an c'est beaucoup pour les petites gens, jusqu'à 10 ou 15 journées d'un travailleur agricole ce qui incite à s'en passer. En somme personne n'est vraiment content. Christian Estève estime qu'il ne faut pas négliger devant cette situation la part d'adhésion du monde rural à la II^e République ; certains ayant confondu liberté républicaine et abandon de la législation²⁰. (Fig. 5)

Le 13 novembre 1850, à Clermont, le brigadier de la gendarmerie interpelle en compagnie des agents des contributions indirectes, Guillaume Castelbon alors qu'il cherche à vendre deux paquets de poudre de 240g. Cette interpellation est une première alerte ; Castelbon, 56 ans, est propriétaire-agriculteur à Saint-André. Une instruction est ouverte pour infraction à la loi du 24 mai 1834 sur la vente de la poudre : « avoir fabriqué de la poudre sans y être légalement autorisé », et il est conduit à la prison de Lodève. Il se défend, dit qu'il s'agit d'un reste de poudre légalement acquise, mais on découvre chez lui les tamis et le matériel nécessaire à la fabrication. D'autre part, le buraliste de Saint-André rappelle opportunément qu'en 1847, Castelbon a déjà fabriqué de la poudre et n'a dû son salut judiciaire qu'aux événements de février (la

Révolution) qui ont concouru à enterrer l'affaire. Cette fois, le procès aura lieu le 29 novembre 1850, et il est condamné. Le maire et son adjoint tentent de soutenir leur administré : non, il ne fabrique pas de poudre mais il a demandé, en respectant les formes, à en acheter « pour pétarader un rocher » et il a eu l'idée de tamiser le restant pour l'utiliser en poudre de chasse. L'enquête est menée par le juge de paix de Gignac, qui relève la mentalité déplorable de Castelbon, « homme au mauvais esprit », dit-il, avec des difficultés financières qui lui valent une mauvaise réputation. C'est surtout un chasseur que l'on arrête et condamne. C'est à eux que l'on s'en prend et ils sont alors très nombreux.



Fig. 5 : Gendarmes en grand uniforme. Vers 1850/60.

Quelques jours plus tard, le 30 novembre, deux gendarmes de Clermont²¹ surprennent sur le territoire de Saint-André un jeune de 14 ans en flagrant délit de chasse. Ils l'amènent devant le maire dans l'espoir d'obtenir son identité. Mais les gendarmes sont alors entourés par « une population nombreuse qui les hua et les accabla d'injures ». Les deux événements récents ont déclenché la colère des habitants et vont expliquer le mouvement d'humeur inattendu qui survient quelques jours plus tard, début décembre 1850.

Deux gendarmes de la brigade de Lodève, Castanet et Rouanet, ont escorté de l'argent depuis Lodève jusqu'à Gignac. Ils passent donc par le « grand chemin »²² à Saint-André et remarquent vers 12h30, dans une rue transversale,

un attroupement. Ils n'en comprennent pas la raison, sont étonnés mais poursuivent leur route jusqu'à Gignac car c'est leur mission. Après quelques heures de repos, en particulier pour les chevaux, ils reprennent la route pour rejoindre leur casernement à Lodève. Cependant, ils n'ont pu faire signer par le brigadier de Gignac, l'attestation d'escorte, c'est-à-dire la preuve de l'arrivée à bon port. Ils apprennent que le brigadier Toussaint Lagoutte est à Saint-André à cause de la fête locale. Nos deux gendarmes décident de le retrouver et gagnent la place de Saint-André, laissent leurs chevaux pour partir à sa recherche. Rapidement, les voilà suivis d'une foule grossissante qui crie son hostilité. Ils retrouvent assez vite le brigadier qui est étonné de cette réaction tout comme les gendarmes. D'autant que Lagoutte présent depuis trois jours à Saint-André n'a remarqué aucun trouble. À ce moment, Auguste Boyé est à son cercle²³ il entend des cris, sort sur le balcon et voit les gendarmes entourés par une foule qui crie « *À l'urne* », « *hou, hou à l'urne* », « *Sarra, sarra* », etc. Il descend et accompagne le trio à l'auberge chez Dumas, situé un peu plus haut que la mairie non loin de la croix de mission²⁴ ou ils ont décidé de s'installer pour signer le récépissé d'escorte. La foule suit. Boyé, avec assurance, incite les uns et les autres à se disperser. Il explique aux gendarmes que l'on a confondu les deux gendarmes arrivés de Gignac avec ceux de la brigade honnie de Clermont-l'Hérault. Celle qui s'est emparée des chasseurs. À la sortie de l'auberge, la foule est moins dense et commence à se disperser. Le brigadier Lagoutte est cependant mécontent des cris d'hostilité qui persistent. Il cherche à arrêter un responsable. Il s'ensuit une bousculade. Quelqu'un tente de s'emparer du sabre d'un gendarme. Pour se dégager, celui-ci met la main sur la poignée. Boyé dira qu'avec le brigadier, il a empêché la sortie du sabre. Dans la bousculade, Lagoutte se saisit d'un homme par la blouse, puis un autre par la redingote qui sont l'une et l'autre déchirées. Attrapé par derrière, il est soulevé de terre, la foule crie de serrer, il doit lâcher prise. Impossible d'arrêter quiconque. Les deux lodévois finissent par rejoindre leurs chevaux et repartir sur ordre du brigadier. Ils apostrophent Boyé, lui rappelant sa responsabilité de maire-adjoint. La gendarmerie a été humiliée, maltraitée et avec elle, c'est l'autorité de l'État qui est mise en cause. À la suite du rapport de Castanet et Rouanet, une instruction est ouverte et confiée à un juge d'instruction du tribunal de Lodève.

La foule était nombreuse, très nombreuse de 600 ou 700 personnes (ou même 800 dit un commentateur !) ce qui est considérable pour un village d'environ 2 200 habitants. Il y avait sur les lieux « *presque toute la population de Saint-André* », ira jusqu'à dire un témoin dans une exagération qui indique cependant l'importance de la manifestation. Auguste Boyé déclare au juge d'instruction qu'il a parlé à la foule, lui montrant que cette agressivité compromettrait tout le village, qu'un procès-verbal allait être dressé, etc. Selon lui, il a tenté de calmer les esprits.

Des interrogatoires d'une vingtaine de personnes auxquels procède le juge d'instruction sur place dans les jours suivants l'altercation, il ressort qu'il y a bien eu une foule hostile. Les gendarmes ont été suivis puis entourés, une bousculade, des coups ont été échangés. Le juge croit un temps détenir le jeune homme saisi par le brigadier mais des témoignages l'infirmement. Personne n'a vu qui étaient les auteurs des coups. Personne ne sait rien, n'était pas là ou ne connaît pas. Des étrangers au village peut-être ? Auguste Boyé interroge le brigadier sur la rédaction d'un procès-verbal des hostilités mais ce dernier ne manifeste guère d'enthousiasme, reporte cette tâche à une date ultérieure et finalement n'établira pas de rapport. C'est lui pourtant qui a été bousculé. Mais il temporise, minimise l'événement, n'est même pas vraiment décidé à arrêter un coupable prétendant que tout cela n'est rien de bien important. Les gendarmes lodévois ne peuvent reconnaître personne de cette foule. Ils ne sont pas du village. Mais Lagoutte lui, connaît son monde, il a de l'expérience. Âgé de 58 ans, il appartient à la brigade de Gignac depuis de nombreuses années. Le sous-préfet enquête de son côté et veut connaître quelle a été l'attitude des autorités, du maire-adjoint Boyé mais aussi celle du brigadier. Car sans le rapport des deux gendarmes lodévois, comment aurait-on eu connaissance de cette affaire ? Les autorités responsables ne se sont pas manifestées.

Le 6 décembre, c'est-à-dire 3 jours après la manifestation, le sous-préfet, le procureur, le juge d'instruction et les brigades de gendarmerie de Gignac et Clermont ainsi que le lieutenant de Lodève avec deux gendarmes débarquent à Saint-André. Il fallait probablement, par le nombre et l'importance des personnes présentes, impressionner la population. Ce fut chose faite. On ne peut laisser passer une pareille affaire sans réaction. La population se prête de bonne grâce aux interrogatoires, un peu effrayée des conséquences et inquiète du châtement des coupables. Est-elle si inquiète ?

Dans l'impossibilité de trouver un auteur des cris ou de la bousculade, le juge propose un non-lieu dès le 30 décembre. Les autorités locales, le Maire, n'ont pas réagi avec la rigueur qu'il aurait fallu selon le procureur : « *monsieur le maire est un honnête homme mais timide, tenant peu à ses fonctions* », et d'ailleurs, il est arrivé après les faits. Seul A. Boyé adjoint, était présent. Il s'est placé au milieu des manifestants comme pour protéger les gendarmes relève le procureur, mais « *n'a point continué sa conduite honorable devant les magistrats* ». Il a dit ne pas savoir qui était là, qui sont ces gens et s'est évertué de ne rien dire. « *J'avais acquis la conviction que la crainte seule avait dicté sa déclaration* » et je l'ai engagé à réfléchir dit le sous-préfet mais cela n'a rien changé. Auguste Boyé a persisté « *dans sa coupable réserve* ». Pire « *il use de son influence pour empêcher la vérité d'arriver jusqu'aux magistrats* ». Boyé est partial en faveur des agitateurs, c'est évident « *dans ses moindres paroles* » fulmine le représentant de la préfecture. Une explication réside-t-elle dans la proximité familiale de



Boyé avec un des agitateurs comme le prétend un courrier anonyme au procureur ? C'est possible mais entre une solidarité villageoise, une solidarité familiale, une popularité à préserver, Boyé reste muet. À l'évidence, il y a une forme d'entente au sein du village où la chasse est importante et les restrictions réglementaires à cette activité assez mal vues. Personne n'a vu personne, n'a reconnu personne. Le village est solidaire.

L'amnésie se poursuit avec le brigadier de Gignac : on lui a arraché l'homme qu'il tentait d'arrêter, on l'a ceinturé par derrière mais qui ? Il ne sait pas qui sont les auteurs. Lagoutte a manqué d'énergie selon l'administration. Il a laissé conspuer les gendarmes, leur a donné l'ordre de partir, n'a pas opposé de résistance. Mais comment résister à trois, même armés de sabres, contre une foule de plusieurs centaines de protestataires ? Le sous-préfet ne veut plus du brigadier Lagoutte dans sa circonscription, et d'ailleurs, dit-il, il est âgé et avec l'appui du procureur, demande au préfet qu'on le mute ailleurs et le remplace par un homme jeune et plus déterminé.

Les témoins interrogés, presque une vingtaine, ne connaissent aucun des protagonistes, ce qui bien sûr, n'est pas possible mais la solidarité prime d'abord. Les cris « à l'Urne » font référence à « la société de l'Urne », la plus importante des sociétés légitimistes de Montpellier²⁵. Est-ce à dire que les légitimistes plutôt opposés mais avec des nuances, car elle apparaît comme un moindre mal, à cette république, sont à l'ouvrage dans cette protestation ? C'est possible, mais c'est de chasse dont il s'agit et royalistes ou républicains, où est la différence devant la solidarité des habitants du village ? La crainte de représailles ne peut non plus, être exclue. Cet événement devrait coûter également sa fonction à Auguste Boyé. Sous la pression du Procureur, le sous-Préfet demande sa révocation²⁶. Le Procureur général parle de « *conspiration du silence à la tête de laquelle se trouve Boyé, premier adjoint* ». Il n'est pas possible de ne rien faire, la révocation des fonctions de maire-adjoint allait de soi. Auguste Boyé est un jeune homme populaire, il sera donc seulement suspendu de ses fonctions pendant trois mois par arrêté du préfet du 10 décembre 1850²⁷. Il était dans le collimateur depuis la réunion des socialistes et républicains de Cambous. À la suite des élections d'août 1852, il devient simple conseiller municipal et le restera dix années durant mais ne sera pas inactif pour autant.

Un conseiller municipal (1852-1862)

La commune décide de mettre en œuvre, ce qu'elle aurait dû faire depuis longtemps, le « *plan général d'alignement* ». Boyé va avoir une attitude surprenante cherchant à en tirer parti personnellement sous un motif étonnant. Puis, il devient entrepreneur de travaux publics pour bénéficier d'un marché communal.



Le plan d'alignement (Fig. 6)

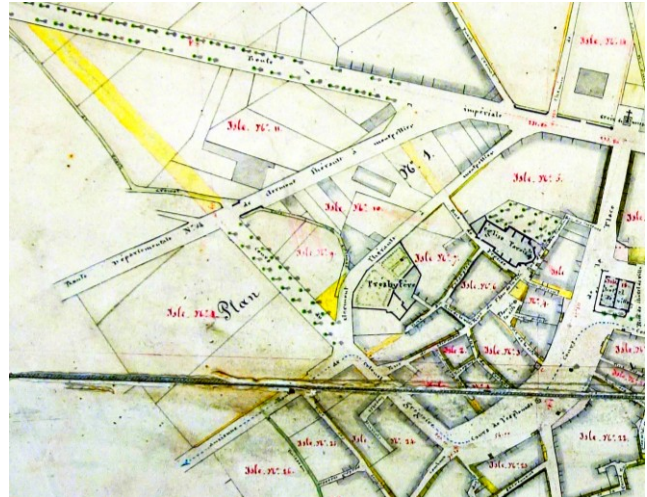


Fig. 6 : Plan d'alignement de St-André. Extrait du centre-ville. En jaune les zones à rectifier ou les voies à percer. (AC).

À partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, et après la construction du nouvel Hôtel-de-Ville réceptionné en 1854, des aménagements importants dans la circulation vont contribuer à l'amélioration des conditions économiques du village et favoriser son développement et les échanges. Théoriquement obligatoire dans chaque commune de plus de 2 000 habitants depuis 1807, le Plan d'alignement n'entrera que progressivement dans les mœurs municipales. C'est un instrument très novateur prônant la suprématie de l'intérêt général contre les intérêts privés et la nécessité d'adapter les villes aux réalités de leur temps. Le plan doit proposer les améliorations nécessaires à apporter aux rues – en particulier pour une meilleure circulation – les rectifications de façades indispensables ou la création de nouvelles voies. Ces orientations générales visent à dépasser la multitude des demandes individuelles. Sans entrer dans le détail des difficultés, relevons que c'est en 1838 que l'on tente de mettre en chantier ce plan à Saint-André. Mais ce n'est qu'en 1846 que son principe est adopté et seulement en 1856 mis en œuvre²⁸. L'argumentaire repose principalement sur les questions de salubrité des lieux, circulation des vents, développement de la sériciculture et la nécessaire adaptation de la voirie aux nouvelles réalités des échanges, les débordements des constructions, etc. Auguste Boyé conseiller municipal, demande la parole lors du conseil du 11 janvier 1855. Il explique que son père géomètre est l'auteur du plan cadastral dressé en 1826 et que lui son fils, également géomètre, veut « *continuer son œuvre* ». C'est-à-dire dresser le plan d'alignement. Il est tellement motivé par la perspective qu'il accepte de ne pas être payé mais seulement défrayé. Il dressera tout le plan – un sacré travail quand même – pour 300 francs. Le maire Joseph Eymard cadet croit nécessaire de préciser qu'il a le droit de traiter avec qui bon lui semble et d'ailleurs il ajoute avoir fait

affaire avec un autre géomètre, qui est aussi son adjoint, Justin Bastide. Cela coûtera 900 F à la commune. Un tant soit peu autoritaire, Eymard insiste « *c'est comme cela* » dit-il et si le conseil refuse, il passera outre et en appellera à la préfecture. Lui expliquer qu'il ne peut disposer des fonds municipaux sans un accord des conseillers ne sert à rien. S'étonner et soulever l'illégalité d'une telle commande alors qu'il n'est pas possible pour un adjoint d'effectuer de tâches rémunérées par la commune, ne le décide pas davantage. Situation paradoxale où maire et adjoint de concert engageraient une dépense supplémentaire de 600 F pour la commune. En procédant au vote Eymard gagne son pari car une majorité se dégage en faveur du projet de J. Bastide. Si le conseil est convaincu de la nécessité de ce plan alors que la ville se développe, on n'en a pas fini pour autant car il faut voter les fonds. Bastide « *en homme désintéressé et voulant faire quelque chose pour son pays* » accepte de réduire la note à 600 F ce qui la positionne encore 300 F au-dessus de l'autre proposition. Le vote est unanime à l'exception de Boyé semble-t-il absent opportunément ce jour. Une commission de cinq membres du conseil est nommée pour dialoguer avec le géomètre et émettre les vœux de la ville. Des conseillers continuent de protester contre la délibération. Tout cela est illégal disent-ils, ce qui est assez probable. En 1856, le conseil souhaite valider les propositions de la commission. Mais un conseiller propose une pétition contre la délibération de janvier 1855 « *cette délibération a été fabriquée par les soins de M. le Maire* ». Six conseillers, dont Boyé, la signent mais ils sont treize en tout. Rien ne change donc et l'examen du projet de plan se poursuit. On parle de tribunal mais ce sera sans suite.

En juin 1855 Joseph Favier Eymard ainsi que Justin Bastide, sont renouvelés par la préfecture dans leurs fonctions. Auguste Boyé démissionne en mars mais revient en août comme conseiller. Que s'est-il passé ? A-t-il manifesté son mécontentement devant les méthodes du maire ? La question du plan revient en septembre 1855. Sa mise en œuvre implique de désigner à nouveau une commission de cinq conseillers pour échanger avec le géomètre. Auguste Boyé proteste, trouve tout cela illégal (toujours l'affaire de l'adjoint à la fois adjoint et géomètre) et annonce qu'il s'abstient. Une pétition du conseiller Rouquette dénonce comme précédemment, l'illégalité de la délibération du 28 janvier 1855. Le maire n'en tient pas plus compte. Le plan d'alignement poursuit son cours. Il sera refait, car en décembre 1856, le dossier est rejeté par la Commission départementale des bâtiments civils au motif que les rues proposées ne seraient pas assez larges et feraient l'objet de trop peu de rectifications. Le 10 mai 1857, le nouveau projet est validé par le conseil municipal. Il a été réalisé comme prévu par J. Bastide en collaboration avec le cabinet « Alphonse frères ». Auguste Boyé ne perpétuera pas la tradition familiale mais il s'est engagé dans un autre dossier.

L'aménagement d'un cours et l'embellissement du village²⁹

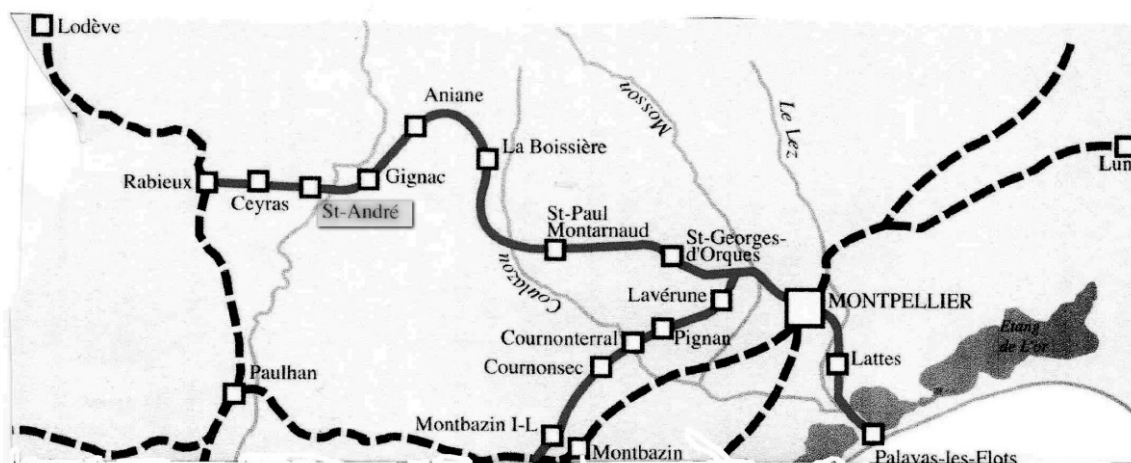
En janvier 1849, le maire Eymard annonce qu'un legs d'un enfant du pays est destiné à la commune qui en « *est pétite de reconnaissance* ». C'est en février 1850 que la décision est prise d'utiliser cette somme pour l'aménagement d'un cours qui portera le nom du donateur : le cours du colonel Grégoire. En 1854, les travaux commencent sous l'autorité de l'architecte Pierre-Etienne Réveillé. Ce cours bordé d'une double rangée d'arbres, aura 12 m de large et sera longé de trottoirs en galets de l'Hérault. Auguste Boyé, va demander son agrément comme entrepreneur de travaux publics et sera adjudicataire des travaux qui seront réceptionnés en juillet 1855. La première partie de ce cours qui part de la place et rejoint la nouvelle route de Clermont est alors achevée. Ce n'est qu'à partir de 1863 que l'on va poursuivre l'extension au-delà. Boyé est alors devenu maire de la commune. La jonction avec la route de Lodève ne sera effective qu'en 1890. Il n'en est pas à l'initiative, il n'est plus maire depuis 1876.

Les aménagements ne s'arrêtent pas là. En 1851, la décision est prise de prolonger le cours de la place vers le nord au-delà de la route de Lodève à Montpellier. Les travaux de la première partie³⁰ seront terminés en 1860. Il est affirmé ainsi la nécessité de favoriser les échanges, occuper une place économique que la présence d'une industrie de la soie, l'exploitation du vignoble, les négociants en alcool ou vins réclament pour leurs affaires. La population affiche largement sa satisfaction.

Auguste Boyé est un homme d'action qui cherche à saisir les opportunités, il n'hésitera pas à remplir la plus haute fonction municipale et sera maire entre 1862 à 1874 et candidat malheureux au conseil d'arrondissement³¹.

Des mandats de maire (1862-1870 et 1871-1874)

En 1870-1871, les événements liés à la chute de l'Empire et la mise en place de la III^e République, nécessiteront la création d'une commission spéciale provisoire à la tête du village pendant 6 mois et dirigée par Constant Heultz. Mais Boyé retrouve son siège de maire à partir de mai 1871 et jusqu'en juin 1876. En août 1874, il est renouvelé dans ses fonctions par nomination du préfet malgré les élections municipales annoncées de novembre 1874. La dernière partie de son mandat sera difficile car les nouvelles élections de 1874 amènent une majorité radicale qui lui est hostile. Il va se consacrer à quelques dossiers. D'abord se battre pour le chemin de fer et une gare à Saint-André, puis il fera construire un temple malgré une communauté protestante modeste. Enfin sa grande affaire sera la construction d'un nouveau cimetière ce qui provoquera de lourdes polémiques et marquera la fin de sa carrière politique.



Ligne Montpellier-Rabieux - extrait de Marassé 2010-2011

Fig. 7 : Le réseau de chemin de fer d'intérêt local et la voie de St-André (Marassé, 2010-2011).

Construire un chemin de fer et une gare³²

Dès les années 1850, le souhait de voir desservie la vallée de l'Hérault par le chemin de fer se fait jour. Le projet s'élargit à la liaison Montpellier-Rodez. En effet, l'Aveyron est source de nombreux débouchés commerciaux pour le département de l'Hérault. La loi de juillet 1865 autorise la création de « chemins de fer d'intérêt local » avec le financement des départements et des communes. Le Conseil général de l'Hérault en avait dès 1864 défendu le principe. La Compagnie des chemins de fer du Midi obtient la concession de cette future ligne (fig. 7). Celle-ci se limite d'abord à Rabieux-Aniane. Comme elle possède la ligne entre Béziers et Graissessac, elle souhaite éviter la vallée de l'Hérault et établir un nœud ferroviaire à Paulhan. Ce n'est évidemment pas du goût des habitants du centre du département qui soulignent l'importance de leur industrie en matière vinicole, soie, verdet et de production d'eau de vie, etc. Auguste Boyé, convaincu du rôle essentiel du chemin de fer, se jette dans la bataille et développe ses arguments en défense du village et de ses intérêts. Il décide de transmettre à la presse le contenu du courrier qu'il a envoyé au préfet le 21 décembre 1865. *Le Messager du midi*, journal classé modéré ou catholique social, publie sa lettre le 18 juillet 1866 alors que la compagnie vient d'annoncer qu'elle préfère le tracé, rejeté par les habitants de Saint-André, par Paulhan puis par Roquessels vers Rodez et la ligne dont elle a déjà la concession de Béziers à Graissessac. Le maire explique clairement, avec des arguments convaincants, que, pour rejoindre Rodez, passer par Béziers et Graissessac est plus long de 41 km. Il souhaite vivement que la ligne se prolonge jusqu'à Montpellier ce qu'alors le Conseil général n'a pas encore retenu. Passer par Paulhan ne sera pas rentable ni intéressant dit-il, cette portion est trop courte. Proposant de renoncer à d'autres lignes locales

en particulier autour de Pézenas, Montagnac, etc. qui n'auront plus d'utilité si la ligne Montpellier-Rabieux est construite, il estime que les crédits peuvent être répartis de façon différente. En conséquence, il n'y a pas de réel surcôt à suivre sa proposition. Deux lignes sont indispensables, selon lui, celle de Montpellier à Béziers par Mèze et Pézenas et Montpellier-Rodez par Montarnaud et Lodève. La compagnie des chemins de fer du midi pourrait en être le concessionnaire ce qui ne la léserait pas. Cette proposition est validée en 1867 mais on n'en pas fini pour autant avec les difficultés. Le concessionnaire va faire faillite, les travaux seront arrêtés longuement. Commencés en 1875, ce n'est qu'en 1896 qu'ils seront totalement terminés. C'est dans le débat dans la ferme volonté de voir créer une gare à Saint-André et non une simple station, que nous retrouvons la détermination de notre personnage. Le conseil municipal, sous son autorité, accepte de participer aux frais engendrés, à la condition de créer une gare. Boyé montrera que Saint-André est un mini-centre d'une dizaine de communes, que son activité a autant, et certainement plus d'importance économique, que celles des villages de Gignac et Aniane auxquels dès l'origine on a proposé la création d'une gare. Celle-ci sera finalement acceptée à Saint-André et en 1896, Auguste Boyé n'est plus maire depuis 20 ans mais toujours en vie, il verra se réaliser son objectif, résultat de la bataille conduite dans les années 60, au nom de l'intérêt régional sans doute conforté par ses intérêts personnels de viticulteur.

Un nouveau découpage cantonal

Boyé affichera également en 1872, son sens des intérêts de son village, lorsque Saint-Pargoire demande la création d'un nouveau canton en divisant celui de Gignac auquel appartient Saint-André-de-Sangonis. Notre maire note alors la dépopulation des campagnes au profit des



viles, ce qui est généralement déploré, mais sans que l'on y apporte solution, aggravant même souvent le problème. « Il semble que l'on ait multiplié à plaisir les difficultés de la vie politique et civique pour les habitants des campagnes »³³. Par exemple, les chefs-lieux sont parfois décentrés. C'est malcommode, car c'est là que se trouvent l'agent voyer, le juge de paix, l'enregistrement des domaines, etc. Quand on est à 10 ou 15 km ou plus du chef-lieu, cela entraîne de grosses difficultés pour beaucoup d'habitants. Auguste Boyé présente alors un redécoupage cantonal de l'arrondissement de Lodève tendant à rééquilibrer les choses et défend l'idée que son village devienne chef-lieu d'un canton nouveau. Il montre ainsi un visage de responsable local proactif, volontaire, qui ne manque pas d'idées et qui défend les intérêts locaux avec fermeté. S'agit-il d'intérêt local également, ou de la demande de quelques personnalités locales quand la construction d'un temple est décidée ?

La construction d'un temple (Fig. 8)



Fig. 8 : Le temple protestant. Coupe et élévation. Dessin Bessiné (AD).

Il existe dans le village une petite communauté protestante qui relève de la paroisse de Saint-Pargoire et à laquelle plusieurs notables importants se rattachent³⁴. En 1867, à la suite d'une demande – appuyée par A. Boyé – de ces notables, l'architecte départemental Henri Bessiné (1828-1888) étudie la faisabilité de la construction d'un temple. Il rappelle que les industries de filature de soie qui se sont développées ont provoqué une augmentation de la population protestante, du fait d'une arrivée d'ouvrières depuis les Cévennes. Il estime cette population à 120 personnes dont le pasteur réside à Saint-Pargoire distant de 16 km. Rappelant que des notables se sont cotisés pour constituer un premier fond, il indique qu'il manque encore 6 040 F. La souscription a rapporté seulement 1 821 F qui proviennent de 16 souscripteurs dont un Parisien et 5 habitants de Saint-Pargoire, soit 10 habitants de Saint-André, c'est assez peu. Les filateurs MM. Douysset et Bancilhon sont les deux principaux financiers et

demandeurs ! Luthard³⁵ note qu'en 1846, la communauté protestante de Saint-André ne comprend qu'une trentaine de personnes ; elle s'agrandit certes, avec l'installation des ouvrières de filatures. Mais elle n'atteint pas le chiffre de 120 personnes qui est volontairement exagéré pour justifier cette construction. Les Archives communales³⁶ conservent des courriers de 1867, des maires des communes environnantes, où ils déclarent le nombre de protestants sur leur territoire. Gignac en compte 8, Canet 7, Vendémian 14 et Saint-André 49. Cette déclaration a pour objet de justifier la construction du temple, ou bien de partager les frais de l'entretien du pasteur et de son logement, nous ne le savons pas. Si on reprend les données en notre possession, à Saint-André, en 1820, et selon les sources, le nombre de pratiquants du culte réformé varie de 27 à 60 personnes (1,5 à 3 % de la population). En 1841, ils sont 18 ou 20. Luthard annonce 80 coreligionnaires pour 1850, travaillant dans les filatures³⁷. Mais on ne sait pas comment il justifie ces chiffres. La présence éventuelle de 80 migrants n'implique pas qu'ils habitent tous à Saint-André. Il y en a 19 dans le recensement de 1851 alors que G. Cholvy³⁸ en annonce 24 ce qui représente environ 1 % de la population. Il en reste seulement 11 en 1861 dans le recensement de la population. Après cette période, il n'y a plus de chiffres précis connus. Dans toutes les approches, le nombre de protestants dans l'Hérault, concentrés en quelques points autour de Ganges, Bédarieux, Saint-Pargoire, Montpellier ou l'est du département, demeure modeste soit 3,5 % de la population totale en 1851. En réalité, les chiffres sont difficiles à établir. Il s'agit soit d'auto-déclaration, et les protestants ont souvent une culture de défiance et évitent de se déclarer, soit d'une évaluation et les chiffres vont bouger selon l'intérêt à les faire varier. Auguste Boyé, en conseil municipal du 15 décembre 1867, confirme que c'est à la demande de notables de la ville que la construction d'un temple est envisagée. Rien n'indique qu'il soit lui-même protestant. Le terrain choisi cours Grégoire à l'angle de la route de Clermont, appartient d'ailleurs à ces mêmes notables et filateurs. Boyé se livre à un calcul justifiant l'aide de la commune avec les frais engagés pour la location du local de cette communauté. Mais la ville ne peut tout faire et le conseil convient de demander l'aide de l'administration. La commune ne peut apporter que 1 200 F. En 1872, le temple est terminé, mais il reste un complément pour l'achat à Douysset-Bancilhon du terrain environnant et la construction d'une sacristie. Le décor de la façade doit également être ajouté. On choisit un artiste local Scipion Poitevin³⁹ résidant à Sète. C'est lui qui se chargera de la bible sculptée entourée de deux palmes du fronton et des chapiteaux de l'entrée ainsi que la table de communion. Les demandes d'aides seront accordées dans l'ensemble.

À l'origine de cette décision, nous sommes en présence d'un parfait exemple de complaisance locale. Les initiateurs sont membres du conseil municipal. Boyé





parle de Bancillon comme d'un ami et il doit probablement en être de même pour Douysset. Ces deux personnages importants et associés dans les filatures sont à l'origine du projet. Ils en possèdent le terrain et lancent la souscription aux retombées modestes puisque de l'ordre de 12 % du budget alors que leur apport personnel est déterminant. Un montage tente de justifier la participation de la commune pour environ 10 %. Le tout est justifié par l'accroissement, largement surestimé, de la communauté protestante. Imaginer qu'il s'agit de la défense d'un certain pluralisme de la pensée religieuse, serait une erreur. Boyé consolide sa propre position d'autorité dans son soutien aux notables communaux. Il n'est pas réellement maître de cette décision mais le zélé exécutant, prisonnier du réseau local qu'il choisit de satisfaire. Il n'y aura pas de remous ni de discussion : le maire a décidé, les conseillers municipaux votent unanimement.

Mais le grand projet qui occupe le maire, c'est de créer un nouveau cimetière avec en particulier un carré protestant absent jusqu'alors dans la commune. Ce n'était pas une idée insensée, mais imposée brutalement, elle aura de funestes conséquences pour son auteur.

La création d'un nouveau cimetière⁴⁰

(Fig. 9)

En 1826, et afin de se conformer à la réglementation, le cimetière a été déplacé depuis le centre du bourg près de l'église, vers le lieu-dit « le Coustal » au sud du village. Quarante ans plus tard, par une délibération du 4 février 1866, le maire et son conseil municipal abordent la question de son agrandissement. Celui-ci est trop petit pour la population qui en outre comprend une communauté protestante qui n'a pas de cimetière. Un certain Victor Bonnel a un terrain à vendre « *confinant au cimetière à l'ouest* » de 582 m². Le conseil est unanimement favorable en mai 1866 à cet achat dont l'ensemble avec l'aménagement coûtera environ 2 300 F. Mais cela ne suffit pas et la question de la création d'un nouveau cimetière dans un nouvel emplacement, est abordée pour la première fois lors de la séance du conseil municipal du 12 novembre 1871. Il est invoqué que lors de la réalisation du cimetière actuel, la commune comptait 1 979 habitants ; elle en a 2 706 en 1871 et en comptera 2 639 en 1872⁴¹. Mécaniquement, le nombre de décès est plus élevé, il est en moyenne entre 65 et 70 par an. À ce premier argument s'ajoute un second lié à la confession protestante. Il n'y avait, dit A. Boyé, que 2 ou 3 familles protestantes en 1826, aujourd'hui, elles sont assez nombreuses pour édifier un temple. Les protestants n'ont pas de cimetière ce qui fait qu'ils sont souvent inhumés « *dans des propriétés particulières* ». Nous avons vu que cette communauté n'est pas si importante que l'on veut bien le dire. Mais un carré protestant est alors considéré comme une nécessité. Boyé ajoute que



désormais les habitations se trouvent, du fait de l'extension du village, trop proches du cimetière alors que la législation (décret du 7 mars 1808) impose une distance d'au moins 100 m. Il en résulte une situation délicate.



Fig. 9 : Plan d'ensemble du terroir de St-André. Emplacement des trois cimetières. (AD).

Le nouveau cimetière sera installé quartier de *La Parage*, au sud de la ville, sur un tertre, à 500 m des habitations⁴², dans un terrain appartenant à un particulier. Le sous-préfet signale l'existence d'un terrain disponible qui permettrait une extension de l'actuel cimetière, mais, par arrêté du 9 décembre 1871, il ordonne pourtant l'ouverture d'une enquête de faisabilité sur le nouveau terrain quartier de la Parage. Il faut une enquête car on s'inquiète en particulier de l'impact sur les eaux de source. Finalement, le commissaire-enquêteur donnera un avis favorable. Des oppositions se sont manifestées « *parce que l'emplacement choisi était défectueux à tous points de vue* ». Une pétition a recueilli selon le maire « *un assez grand nombre de signatures* ». Elle demande que l'on agrandisse plutôt le cimetière actuel. « *Sans s'arrêter aux expressions injurieuses contenues dans la pétition* » et « *sans examiner de trop près les signatures* » qui n'ont pas été légalisées, le maire se demande si les opposants n'ont pas profité de la question pour donner « *cours à leurs rancœurs et à leurs passions haineuses* ».

Il y a un fait que tout le monde reconnaît, c'est que le cimetière dans son état actuel ne convient plus au village. Mais pour Boyé, il est impossible de l'agrandir, ne serait-ce que parce que le propriétaire du terrain voisin à l'ouest demande un prix exorbitant. De plus la parcelle est grevée d'une servitude de passage ce qui n'est pas idéal pour un cimetière, et se situe à 3 m au-dessus du sol du chemin. Il y a donc des contraintes de sécurité et de coût et cela contribuerait à compromettre le développement de la localité en empêchant la construction d'habitations à proximité. Rien à voir avec le nouveau projet, dit toujours le maire, dont l'étude du sous-sol a montré la convenance. La question des sources n'en est pas une non plus, car à part celles au bord de l'Hérault, toutes sont situées plus en amont et coulent du nord vers le sud, mettant le village à l'abri des troubles imaginés par les opposants. La pétition souligne aussi qu'il y aurait ainsi avec cette création, un cimetière des riches (l'ancien) et un autre des pauvres (le nouveau). Auguste Boyé s'enflamme à l'énoncé de cette remarque : « *il faudrait [dans ce cas] pour la satisfaire, abolir non seulement toute espèce de concessions dans les cimetières mais encore toutes distinctions dans les habitations, les vêtements, etc. la faire vivre, en un mot, sous le régime abject du communisme* ». En 1872, le 19 avril, le préfet donne son feu vert à l'achat du nouveau terrain. Il explique que les 2/3 des opposants sont surtout des gens qui ont intérêt à voir le cimetière maintenu dans le lieu historique. Pourquoi ? On ne sait pas : question de proximité ? De caveaux familiaux à préserver ? d'habitude ? ou encore de cupidité des vendeurs des terrains environnants ? Fin 1873, le nouveau cimetière de la Parage est terminé, il sera ouvert aux inhumations à partir d'août 1874. On aménage le lieu. Une croix simple en fer forgé est installée au centre et la commune la remplace par une croix de qualité en pierre des carrières de Soubes.

Mais toucher aux morts réveille les vivants ! Cette innovation provoque une coupure dans le village et sera l'enjeu principal des élections municipales des 22 et 29 novembre 1874 qui amènent aux affaires une majorité radicale opposée au maire classé désormais parmi les conservateurs. Le 21 février 1875, un membre du conseil propose une motion. « *Au moment où M. le Maire a eu la fatale pensée de changer l'emplacement de l'ancien cimetière, ce dernier pouvait très bien s'agrandir* ». Il explique que la plupart des habitants de la commune a signé une pétition de protestation contre ce projet. Et si la préfecture a accepté, c'est qu'elle a été trompée « *sur la nature du terrain impossible à fouiller à cause des grands cailloux qui s'y opposent* ». Les corps ne se trouvant pas à la profondeur requise et au moment des fortes chaleurs, ce terrain « *laisse percer des exhalations provenant des cadavres* ». Le conseil approuve à l'unanimité la motion qui demande la fermeture de ce nouveau cimetière et l'agrandissement de l'ancien. Le

maire se défend, accuse une opposition de mauvaise foi : « *les réclamations qui se produisent sont par suite de l'excitation qu'on a jeté mal à propos dans les esprits* ». « *Si le pays s'est prononcé c'est par le fait arbitraire de M. le Maire* » répondent les conseillers. Par exemple, l'enquête a été ouverte à des heures pendant lesquelles en semaine, toute la population « *se trouve occupée aux travaux de la campagne* ». Elle n'en a donc pas eu connaissance et n'a pu se manifester. L'idée que ce cimetière de la Parage était « *loin des cendres des aïeux* » est un reproche également adressé, comme si cette division aggravait celle des familles. En février, juin et novembre 1875, malgré les motions et demandes renouvelées des membres du conseil municipal, rien n'a bougé ; le cimetière nouveau est toujours ouvert, le maire ne change pas de décision. Il a montré antérieurement déjà sa capacité de résistance. Par arrêté du 28 avril 1875, il a interdit les inhumations dans le cimetière historique tout en préservant les droits acquis, par exemple, lors de l'achat d'une concession perpétuelle. Les rapports entre le conseil et le maire sont presque tous très conflictuels, paroxysmique désormais. Dans une ultime tentative, Auguste Boyé montre qu'à Montpellier on a un cas identique avec deux cimetières. Et ce n'est pas pour autant une séparation des classes sociales. Mais aux yeux des conseillers, l'importance de la population du chef-lieu « *voile aux yeux de la population ce qu'a [...] d'antichrétien cette distinction après la mort entre les membres d'une même agglomération populaire* ». Il faut s'efforcer, c'est le rôle des autorités, de réduire ou d'effacer tout ce qui peut être inégal dans la population, affirment-ils. Les choses sont vécues comme si le cimetière des riches était l'ancien et celui des pauvres le nouveau. L'un contenant les mausolées de famille, l'autre présentant sa désolation. En février 1876, alors que le cimetière de La Parage n'est toujours pas terminé, le prix des concessions est validé par le conseil. Mais aucune translation de sépulture n'a eu lieu. Le 3 juin 1876 rien n'est réglé quant à cette question, mais Auguste Boyé qui a refusé de démissionner malgré le blocage de l'action du conseil municipal, finit par être révoqué. Alban Heulz lui succède, alors que les inhumations viennent de cesser dans le nouvel endroit choisi, selon ce dernier « *pour satisfaire quelques caprices privés* ». Il faut maintenant le fermer, le supprimer et agrandir l'ancien comme le bon sens le demandait. Alban Heulz en harmonie avec les conseillers va s'y employer. Le 28 août 1877 toutes inhumations au quartier de La Parage ont été définitivement interdites par arrêté du nouveau maire. Le nouveau cimetière de La Parage aura été ouvert d'août 1874 à août 1877, trois années seulement mais on sait pourtant qu'il a reçu environ 200 sépultures, 80 pierres tombales et deux concessions à perpétuité. La polémique qui a provoqué deux pétitions, a mis en émoi tout le village, et a constitué l'enjeu des élections municipales, est close aux yeux du sous-préfet de Lodève. S'adressant

au préfet, il écrit en août 1877 que les habitants ont changé d'avis depuis deux ans et reconnaissent désormais la pertinence du projet Boyé ; on peut rouvrir le nouveau cimetière de La Parage, cela ne provoquera pas d'opposition notable. Le nouveau maire Heulz refusera sans doute peu désireux de rouvrir la polémique. De fait, entre août 1877 et décembre 1882 date de l'agrandissement du Coustal, Saint-André vivra avec deux cimetières dans une situation juridique floue. En effet, légalement, durant cette période, seuls subsistent les cimetières des hameaux de St Brigitte et de Cambous, au nord et au sud du village. Plus tard, il faudra transférer les sépultures et les pierres tombales de La Parage au cimetière du Coustal. La croix initialement au centre du nouveau cimetière trône désormais au centre du cimetière historique. L'agrandissement ne suffira pas et rapidement d'autres suivront mais l'idée d'un nouvel emplacement sera définitivement abandonnée. La résistance très forte du village a eu raison d'un projet qui n'était probablement pas si mauvais. L'attitude très tranchée et autoritaire du maire et la probable mauvaise foi de l'opposition radicale n'ont pas facilité le dialogue. La pratique démocratique a appris depuis cette période, qu'il ne suffit pas d'avoir une bonne idée, encore faut-il la faire comprendre et accepter par le plus grand nombre. Toucher au cimetière, c'est toucher aux ancêtres et au culte implicite dont ils relèvent. C'est rompre la chaîne de la transmission, casser ou modifier le réseau d'appartenance, changer les pratiques religieuses ou coutumières. Cela reste chose possible mais suppose l'assentiment de la population. Boyé, empêtré dans ses certitudes, ne l'a pas compris.

Est-ce de bonne foi qu'il décide que l'école de garçons pourrait s'installer dans les locaux du presbytère ? Est-ce de bonne foi qu'il interdit la sonnerie des cloches à la volée ? Deux questions qui interpellent le curé et la Fabrique, peu décidés à se laisser déposséder.

Le maire et le curé

Auguste Boyé décide en mai 1872 de déplacer l'école des garçons. Celle-ci est au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville mais n'est plus conforme aux attentes. Il est constaté que le niveau général des élèves est bas car il y a trop d'élèves pour peu de places. Il n'y a pas de cour et un problème de commodités, les élèves sont en contact avec l'extérieur et donc avec ceux qui donnent le mauvais exemple de leur absentéisme. Il propose de réduire de moitié la surface du presbytère⁴³ au bénéfice d'une école de garçons. Situé entre la rue de la cité et l'actuelle rue Bayard (ancienne route de Clermont), le bâtiment a été acheté par la commune à Pierre Douis et Michel Bonnafé en octobre 1741⁴⁴. Il est en mauvais état et va connaître plusieurs épisodes de travaux dont les derniers importants en 1850. Le lieu est vraiment grand pour un curé et son vicaire, d'où l'idée de le diviser en deux parties dont une

pour l'école et le logement du maître. Le jardin servira de cour de récréation. Cependant, le Conseil de fabrique en revendique la propriété et refuse de voir s'y installer l'école publique. Le sous-préfet s'interroge et se demande s'il ne faudrait pas connaître la position de l'évêque. Jean Honoré Bascoul le curé, tente de tergiverser arguant du décès du président du conseil de fabrique. En novembre 1872, le Maire brandit l'acte d'achat, montre que tous les travaux ont été effectués sur les fonds municipaux et presse la préfecture d'accepter cette modification⁴⁵. Le conseil de fabrique souhaite faire trancher le différend par les tribunaux, ce qui restera à l'état de souhait. En février 1876, le conseil municipal décide que l'école de garçons aura lieu « dans la salle ordinaire de la mairie » et pour les filles, dans la salle du couvent : on a abandonné l'idée du presbytère. Plus tard, dans les années 80, l'école des garçons se réfugiera dans l'ancienne usine Bancelhon, rue de la filature. Depuis les élections de 1874, le conseil municipal s'oppose au maire et il considère que cette affaire d'école relève de questions personnelles et non de l'intérêt général. Mais en cette fin du XIX^e cette opposition entre l'église et le pouvoir administratif ne relève-t-elle pas de considérations plus générales ? S'agit-il seulement de trouver de nouveaux espaces pour l'école ? N'y-a-t-il pas une satisfaction personnelle à contrarier le curé et l'Église dans son ensemble ? C'est ce qui semble bien être le cas dans l'affaire suivante. Une affaire que l'on retrouve dans de nombreux villages⁴⁶.

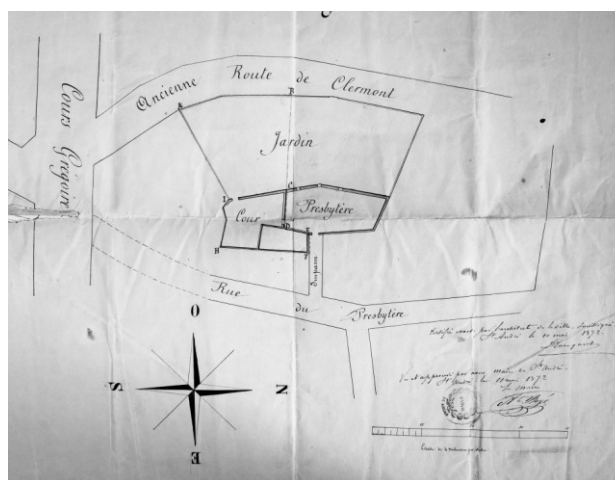


Fig. 10 : Le projet d'école dans le presbytère, 1872. (AD).

À Noël 1872, maire et curé s'opposent à propos du clocher et des cloches. Que se passe-t-il pour qu'ils se retrouvent devant le juge ? Le journal *l'Union nationale*⁴⁷ dans un article du 30 janvier 1873 affiche publiquement des hostilités jusque-là restées discrètes. Le clocher est surmonté d'une croix dont le maire dit qu'elle n'est pas totalement sécurisée. Ce serait tout le clocher qui branle et soucieux de la sécurité des habitants, Boyé interdit de sonner les cloches à la volée. Le Curé ne s'en accommode pas et fait une grève totale des cloches. Tout le monde est dans l'embarras à une époque où le son des

cloches rythme les activités du jour, des travaux et des événements. Boyé décide alors de se charger de la question et fait sonner l'horloge du beffroi. Selon *L'union nationale*, il parle même de sonner lui-même la cloche qui est devant chez lui ! On peut raisonnablement y voir quelque ironie du rédacteur. M. Bésiné, Architecte départemental, vient constater la situation à la demande du maire et deux autres experts sont mandatés par la Fabrique et le curé. Seulement voilà, ces derniers ne voient rien à redire à l'état du clocher. On nage en plein imbroglie. Sur une demande de l'évêque, le curé Bascoul décide finalement de sonner les cloches ce qui déclenche la fureur du maire. A-t-il enlevé les battants comme on le dit ? Quoiqu'il en soit, il s'ouvre un chemin, avec le concours d'un serrurier et à l'aide d'un échafaudage, jusqu'aux cloches. Le curé mécontent à son tour, demande au juge de paix de Gignac de venir constater sur place l'intrusion du maire. En février 1873, le juge recueille des témoignages, ne voit pas d'effraction mais

peu importe si pour une des questions le tribunal s'est déclaré incompétent. Le curé déclare faire appel, ce qu'il ne fera finalement pas. Est-ce lui l'auteur d'une lettre anonyme aux journaux recommandant au maire de prendre garde ? Car il serait « *un maniaque des cloches* » mais « *Monsieur le maire n'est pas un méchant homme et cette affaire est la seule qui cloche dans sa commune* » note ironiquement le rédacteur de *L'Union nationale*. Cet échange rugueux a duré quelques mois entre Noël 1872 et juillet 1873. La Fabrique finit par accepter la proposition du conseil municipal d'une commission chargée d'établir un bilan sérieux et documenté. En juin 1875, Auguste Boyé s'y rallie et accepte de choisir un architecte pour un devis et la conduite des travaux.

Le clocher est-il en mauvais état ? Le différend cache-t-il d'autres désaccords ? Le maire cherche-t-il à s'acheter une virginité politique par des manifestations anticléricales, après son soutien à l'Empire passé, comme le suggèrent ses détracteurs ? Ou bien Boyé et Bascoul sont-ils simplement ennemis personnels au point de se chercher querelle en permanence ? La maison du maire est située dans la rue de l'église (actuelle rue Bonnaric) ; la fragilité du clocher est donc un péril direct comme la sonorité des cloches à la volée est un inconvénient majeur. Faut-il chercher plus avant ? Le clocher et l'église sont des lieux de pouvoir qui s'opposent dans cette Troisième République naissante. A. Corbin explique ainsi les nombreux conflits qui naissent tout au long du XIX^e siècle autour de ces questions et cette lutte entre « *l'étole et l'écharpe* ». En 1884, la loi va accorder au maire un double des clés d'accès au clocher des églises ce qui désacralise un monument le plus souvent financé sur les deniers municipaux. La lutte continue cependant sous d'autres formes. Le 26 mai 1876, la Fabrique écrit au préfet « [A. Boyé] *encore maire quoique ne faisant pas partie du conseil municipal* », « *ne se préoccupe nullement des progrès quotidiens que subissent les disjonctions de la voûte et des murs du sanctuaire de l'église* ». Il y a, disent-ils, un risque d'éboulement⁴⁸. Une façon de rappeler à la préfecture quels dommages ils subissent sous l'effet de ce maire ? Nouvelle alliance, au moins objective, entre les conseillers municipaux et la Fabrique ? Il en sera terminé après deux années de conflits permanents dont nous venons de voir deux aspects essentiels : le cimetière et les relations avec la paroisse. Mais il en est d'autres.



Fig. 11 : Une carte d'électeur en 1874. Signature d'Auguste Boyé. (AD).

note les traces de l'échafaudage. Les témoins attestent la visite du maire accompagné de l'adjoint et d'un serrurier. Auguste Boyé se défend fermement : ce qui est interdit ce sont les cloches à la volée, pas les autres et le silence imposé par le curé est son choix regrettable. Pas de cloches quand le curé va porter le « *saint viatique* » donc pas de prières de fidèles qui ne sont pas informés « *Monsieur le curé croit certainement comme moi à l'efficacité des prières. Il devra compte à Dieu de celles dont volontairement, il a privé un grand nombre de malades* ». J'ai été conduit par l'intérêt public, affirme Auguste Boyé. Le juge de paix de Gignac constate son incompétence : voyez le tribunal correctionnel ! Le curé Bascoul assigne alors le maire devant le tribunal de Lodève. Le jugement du 21 février 1873 condamne le trésorier de la Fabrique et le curé à verser 100 F à Boyé au titre des dommages résultant de la procédure. Chacun tire la couverture à lui. Le maire déclarant que le curé a été condamné, pour preuve les 100 F de dommages. Et

Le maire face à l'opposition (1874-1876)⁴⁹.

(Fig. 11)

Rappelons que le 2 août 1874, Auguste Boyé a été renouvelé dans ses fonctions de maire par le préfet de l'Hérault, il est donc un maire nommé. Face à lui, le conseil municipal est élu⁵⁰, la différence est notable. Un des thèmes majeurs de campagne de l'opposition « *du parti avancé* » (républicain) conduite par Alban Heutz, a



été la question du cimetière. Le maire a soutenu une liste conservatrice qui a perdu et la conséquence essentielle est le renouvellement complet du conseil. La tension est quasi permanente et ce, dès le premier conseil. Les élus reviennent à plus de réalisme l'année suivante où l'on constate quelques votes unanimes. Un courrier des lecteurs anonymes, mais certainement téléguidé ou issu d'un membre de la liste républicaine, s'épanchera dans le journal *La République de l'Hérault*⁵¹. Que Boyé démissionne comme le font beaucoup de maires en cette époque de choix électoraux ! Pourquoi s'obstiner ? « *Lorsque A. Boyé riait à gorge déployée de notre liste, il faisait fi de ces honnêtes ouvriers qui étaient alors candidats et qui le valent bien* ». Dès l'installation de la nouvelle équipe, les polémiques commencent. Le conseil demande au maire de préciser si les séances sont privées ou publiques, et si elles sont privées comme il le dit, alors pourquoi les portes ouvertes permettent-elles d'entendre de l'extérieur ? C'est anecdotique, mais les réponses du maire indiquent qu'il est interloqué que l'on imagine remettre en cause ses décisions et sa pratique. Il en devient vite blessant et humiliant ou même franchement agressif en menaçant de couper la parole. Les choses démarrent si mal que le compte-rendu publié, jugé partial par le maire, est suivi d'une déclaration-pétition de celui-ci et son adjoint, précisant leur point de vue. Face au refus du maire de documenter les membres du conseil, ceux-ci refusent de participer aux votes. La stratégie que le conseil déploiera devant chaque question délicate sera de demander la création d'une commission pour examiner objectivement la question. Le maire y voit un contrôle de ses décisions : il n'en a pas du tout l'habitude. De façon totalement illégale, à partir de février 1875, Boyé porte en marge des comptes rendus rédigés par le secrétaire de séance, son point de vue, ses remarques et critiques. Questionné sur cette pratique, il croit bon de répondre que ces mentions disparaîtront quand les comptes rendus seront le reflet de la réalité. Ces commentaires seront ultérieurement minutieusement barrés ce qui empêchera l'historien d'en prendre connaissance.

La gratuité de l'enseignement primaire des garçons est un sujet sensible. Le conseil y est favorable et le sujet sera redondant jusqu'en 1876. Très régulièrement, les Élus refuseront de débattre de la liste des enfants « *admis à la gratuité* » telle que la suggère le maire, car toute l'école doit être gratuite ! L'école des filles confiée à la congrégation de St-Martin est d'ailleurs déjà gratuite. Auguste Boyé est fermement convaincu, et il argumente point par point, que ce serait une perte de ressources et que cela n'apportera rien de mieux. Les conseillers tiennent fermement au principe au-delà des charges en résultant. Ce n'est pas la seule polémique, il en est d'autres. Par exemple, deux établissements ont été sanctionnés pour la pratique interdite des jeux de hasard, mais pas le cercle du Tivoli : c'est celui auquel

appartient le maire. Et l'on peut multiplier les exemples qui conduisent les conseillers à adresser une pétition au préfet afin de rappeler au maire ses droits et devoirs face à ses « *actes aussi illégaux qu'arbitraires* ». En vain. Auguste Boyé trouve les sessions trop nombreuses à son goût et elles avaient « *l'air d'exercer une taquinerie à l'adresse de l'administration municipale* ». La confrontation est à son comble en cette année 1875. Boyé veut exercer ses attributions sans que le conseil ne s'en mêle ! Toute initiative est vécue comme une remise en cause de son autorité. Durant l'année 1875, les mentions en marge du compte-rendu se poursuivent en toute illégalité et « *le conseil ne saurait supporter les injures et les calomnies que ne cesse de lui prodiguer ce magistrat dans toute réunion* ». Le maire doit se conformer à la loi alors que le conseil a été élu « *à une immense majorité* ». Une petite minorité semble pourtant plus favorable à Boyé, mais opposée à ses choix. Tous signent une lettre à la préfecture en mai 1876 : c'est « *un homme qui ne peut faire le bien du pays* » et demandent sa révocation. Cette lettre sera l'élément déclencheur, et le sous-préfet aura beau estimer que les modérés existent au sein du conseil, ils ne sont pas unis pour prendre en mains le destin de la commune. « *Saint-André est une commune très importante* », il ne faut pas laisser les affaires s'enliser, il faut trancher puisque le Maire refuse de démissionner : « *Il est fermement résolu à se laisser révoquer* » alors qu'il « *entrave par son mauvais vouloir l'administration de la commune* » dit la Préfecture. Le 25 avril 1876, on procède à l'élection du nouveau maire, Albin Heulz, qui est installé le 3 juin. Le 29 mai, Auguste Boyé a été révoqué par décret du président de la République.

Le principe d'égalité est un marqueur pour ces républicains. L'existence d'un seul cimetière est une marque d'égalité ; fini l'ancien avec les caveaux pour les familles anciennes et le nouveau, pour les plus récentes. La gratuité de l'école pour tous, garçons et filles, relève du même principe. En 1876, le conseil vote l'installation d'un buste de la République dans la salle du conseil. Quelque chose a changé dans la vie municipale. Il en est fini de l'autoritarisme marqué du sceau du Second Empire, d'un conseil municipal qui ne serait qu'une chambre d'enregistrement des décisions du maire. La République est là, hésitante, bourgeoise, conservatrice mais présente, et Auguste Boyé n'a plus la radicalité de sa jeunesse. Le journal *La République de l'Hérault* publie un courrier anonymisé le 18 juin 1876 pour se réjouir : enfin Boyé part ! « *Il ne semble pas difficile à notre nouvel administrateur (Albin Heulz) de lutter contre un tel souvenir (celui de Boyé)* ». Tout ce que l'on peut conseiller au nouveau maire, c'est de faire l'exact contraire de l'ancien. « *M. Boyé s'est attiré l'antipathie de tout le monde* » poursuit notre pourfendeur anonyme. On apprend d'ailleurs que le 31 mai la population s'est



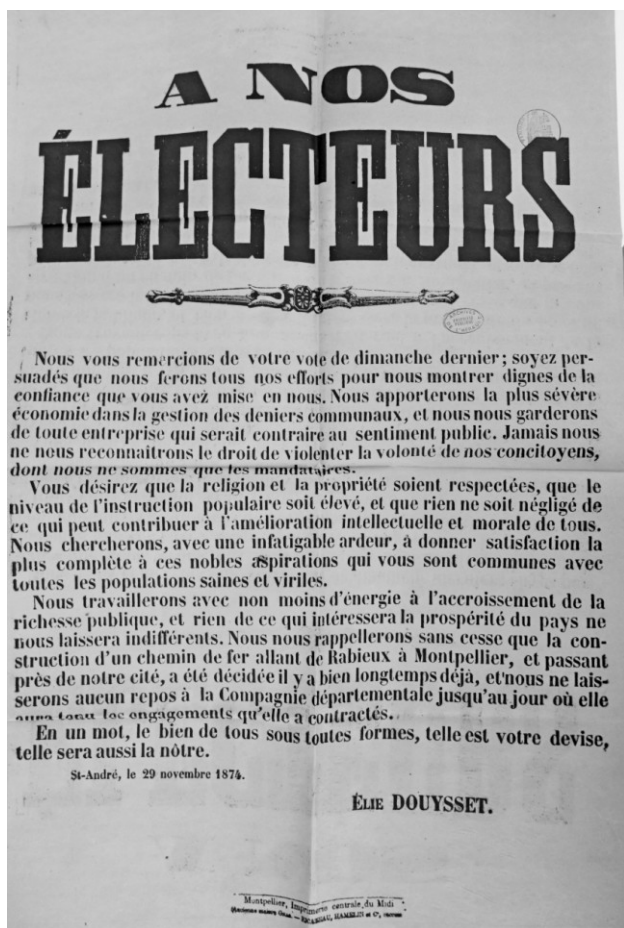


Fig. 12 : Les conseillers municipaux nouvellement élus remercient leurs électeurs et s'engagent auprès d'eux. (AD).

déplacée en nombre sur la place et que l'on a allumé un feu de joie : « nous étions heureux de nous voir délivrer d'un fonctionnaire d'ordre moral qui a agi en petit despote ». La société philharmonique a joué quelques morceaux et cette fête s'est déroulée sans incident. Il était visiblement temps ! (Fig. 12)

Politique générale, politique locale

La République a eu raison de Boyé l'ancien républicain aux « idées avancées », mais la question des répercussions locales des situations politiques nationales mérite que l'on s'y arrête. Tout n'est pas si simple et les réactions sont variées. Ces situations peuvent susciter rejet, indifférence ou reconnaissance. Les communications, la distance ou les résistances individuelles et collectives limitent les effets ou réduisent la portée des enjeux nationaux.

Ainsi, le 13 mars 1848, au début de la II^e République nouvelle, le commissaire J. Renouvier en nommant Melchior Auverny maire de Saint-André, évite la vacance du pouvoir municipal. Auverny accepte la tâche plus par sens du devoir que par réelle conviction. Il exprime assez clairement la nouvelle ère qui s'ouvre : « nous sommes sous une ère d'égalité, de liberté, de fraternité », le moment étant grave et critique, dit-il, « l'appel fait à mon

patriotisme fut accepté sans hésitation ». Il est alors question de l'impôt des 45 centimes décidé par décret du 16 mars 1848. Devant la situation très difficile des comptes de la nation, le gouvernement provisoire se décide d'augmenter de 45 % les « quatre vieilles » (impôt sur les portes et fenêtres, patente, foncier et mobilier). Cette mesure est provisoire en attente d'une réforme de l'imposition, mais parce qu'il est préférable selon le gouvernement, d'éviter l'emprunt ou l'inflation pour remplir les caisses vides de l'État⁵². Cet impôt a connu de fortes résistances, y compris violentes, et l'on a pu considérer qu'il a coupé définitivement le monde paysan de la République. Le conseil municipal de Saint-André n'est d'ailleurs pas d'accord et dit « regretter » de ne pouvoir le supporter. Il estime que la mévente des productions locales, en particulier le vin, et du fait de la construction du nouvel Hôtel de ville, les administrés sont déjà durement prélevés. Non sans un certain cynisme, il ajoute « [malgré] son bon vouloir de venir en aide aux finances de l'État ». Il n'y a pas de trace d'une autre réaction que cette pétition de principe. Le conseil, où siège A. Boyé, refuse également le 1^{er} octobre 1848, l'impôt supplémentaire destiné à être affecté au ministère de l'Intérieur pour l'entretien des chemins (3 %). Le prétexte est du même acabit : la construction de l'Hôtel de ville, mais aussi les coûts induits par l'adduction d'eau. Mais cette fois, la voix prépondérante du maire-président qui fait basculer du côté du oui. Le conseil commence à intégrer l'idée que l'acceptation de l'impôt est une question démocratique. Peut-on parler d'actes de résistance au nouveau pouvoir, ou d'une simple question gestionnaire, ou encore d'une résistance politique masquée par des arguments de gestion ? Il est difficile de le savoir mais dans l'ensemble, les vigneron-proprétaires se sont trouvés très opposés à ces contributions alors que la production baissait et que les taxes indirectes frappaient simultanément la consommation.

Auguste Boyé est présent lors de la cérémonie organisée pour la promulgation de la Constitution votée le 4 novembre 1848 par l'Assemblée nationale. Sur demande du gouvernement, cette cérémonie est organisée en grandes pompes le 19 novembre. On sait que rassemblés devant l'hôtel de ville, les Élus, le curé, les fonctionnaires, les soldats, la garde nationale, etc. rejoignent l'estrade placée au centre de la place où lecture est faite de la constitution. La cérémonie est suivie par « toute la population », puis une salve de la garde nationale et les cris de « Vive la République » clôturent les réjouissances avant de prendre la direction de l'église pour un *Te Deum* en action de grâce. On distribue des secours aux indigents et c'est avec fierté que l'on fait remarquer qu'aucun désordre ne trouble cette cérémonie. Tous les habitants semblent devenus subitement républicains de cette République conservatrice depuis les journées de juin 1848. Que penser du républicanisme des Saint-Andréens ?



◆◆◆

Rien ne perce de la situation politique nationale à la lecture des comptes rendus du conseil municipal entre septembre 1849 et mai 1852. En décembre 1851, le coup d'État paraît ne pas provoquer de changement dans la routine du village. Un unique habitant de Saint-André, Paul Vican, le cafetier parmi les témoins interrogés à la suite des événements de décembre 1850, sera mis sous la surveillance du ministre de la police au motif qu'il aurait « donné asile à plusieurs réunions de socialistes dans son café »⁵³. À partir de mai 1852, le président Louis-Napoléon Bonaparte, de la II^e République réclame une prestation de serment, Boyé le prête. A-t-il hésité ? « *Je jure obéissance à la constitution et fidélité au président* ». Tous les fonctionnaires, employés ou en lien avec l'action municipale y seront tenus et tous les élus prêtent serment, un seul nommé Deleuze – est-il opposant royaliste ou républicain ? – s'y refuse, un autre est absent mais pour lui ce n'est que partie remise. En septembre 1852, le Conseil général interpelle le conseil municipal pour obtenir appui et soutien, non seulement au coup d'État de 1851, mais aussi à la révision de la constitution qui permettra à Louis-Napoléon Bonaparte de poursuivre son œuvre hautement appréciée par les conseillers généraux. Ce soutien ne s'exprime pas à l'unanimité mais à une majorité confortable. Auguste Boyé l'a voté certainement comme il avait prêté serment peu avant. La restauration de l'Empire actée, le *sénatus-consulte* du 23 décembre 1852 impose le serment politique cette fois au gouvernement impérial. « *Nous jurons obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur* » prononcera sans sourciller Auguste Boyé le 14 février 1853 sans doute convaincu comme beaucoup, que la République se poursuit dans l'Empire. Il sera présent et votera encore, quand obséquieusement le conseil du 14 février 1853, adresse ses félicitations à l'Empereur pour son mariage. Ce sera la même chose lors de la naissance du prince héritier. Un courrier obséquieux sera adressé à l'Empereur le 25 mars 1856 « (les conseillers municipaux) *s'empressent de déposer au pied du trône l'hommage de leurs sincères félicitations* ». Pour le baptême de l'héritier, des festivités nationales sont prévues le dimanche 15 juin et le conseil vote une somme de 60 F. Le consensus apparaît total. Qui oserait dans le village, contester si ouvertement et qui le désire ? Le 7 août 1859 une nouvelle lettre à l'Empereur se félicite de la paix avec l'Autriche⁵⁴ : « *s'empresse d'offrir à son Empereur l'hommage de ses sincères félicitations pour le grand événement et ... son inaltérable attachement à sa majesté l'impératrice et au prince impérial* ». Boyé le républicain est devenu Boyé le bonapartiste. Il participera à l'effort de guerre en 1870 comme représentant, membre correspondant pour l'arrondissement de Lodève de la Société française de secours des blessés des armées⁵⁵ et, à titre individuel, il souscrit pour l'acquisition et l'entretien d'une ambulance⁵⁶.

En 1876, seulement dans sa cinquante-sixième année, Boyé ne sera plus tenté par l'aventure municipale mais saura rebondir dans les affaires et le métier de vigneron auquel il n'a jamais vraiment renoncé.

Le vigneron et l'homme d'affaires. (Fig. 13)



Fig. 13 : Publicité dans les journaux pour « La nigricine »
Journal « L'éclair » du 10 mai 1894.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, l'investissement dans la vigne reste un placement sûr. Mais il y a de sévères crises. Si la gestion de l'oïdium s'effectue sans trop de mal, le phylloxera qui frappe entre 1860 et le début du XX^e siècle, va perturber cette ascension en créant un grave choc dont tous les viticulteurs ne sortiront pas indemnes. Les plus modestes d'entre eux ne s'en relèveront pas⁵⁷. Après le phylloxera, la découverte des plantations par greffage sur les plants américains relancera une production devenue assez vite trop abondante et qui ne résistera pas aux fraudes massives et à l'arrivée des vins algériens. Boyé est très impliqué dans la viticulture. Ses connaissances seront mises à contribution à maintes reprises : taille de la vigne, traitement du mildiou et autres maladies. Il invente un produit dont l'efficacité sera contestée par des scientifiques, et un appareil pour lutter contre le mildiou. Avisé et cultivé, il met désormais son énergie à défendre ses produits et sa vision de la viticulture, proposant des solutions, écrivant à la presse, prononçant des conférences auprès des organismes viticoles⁵⁸. On le verra discuter des mesures à prendre quant à la taille : faut-il ou non tailler la vigne après la grêle ? Boyé assure que non, que c'est augmenter les difficultés, que ce n'est pas la peine car quelques mois plus tard on ne distingue pas les vignes grêlées des autres⁵⁹ reprenant là un argumentaire qu'il a développé dès 1868⁶⁰. Une grosse grêle dans la région de Clermont-l'Hérault l'avait conduit à présenter sa méthode. Mais l'idée ne fait pas l'unanimité.

Il semble établi que notre homme est un vigneron homme d'affaires de talent. Ainsi on le voit vendre des greffées en 1882, Aramon sur Riparia et Mustang, ou du Chasselas sur Riparia. Plus tard, en 1885, il annonce vendre de l'Alicante Bouschet sur Riparia. Nous savons également qu'il écoule correctement sa production, 225 F le muid en 1873 ce qui correspond au prix moyen⁶¹. Notre viticulteur possède les outils de conceptualisation nécessaires, un niveau culturel suffisant et se sert fréquemment de la presse pour diffuser son point de vue. En 1866, il argumente sur la nécessité de traiter le mildiou avec un mélange de chaux et sulfate de cuivre. C'est le plus efficace contre le champignon mais aussi le plus toxique pour l'homme. Mais Boyé insiste, les traces dans le sol sont minimales dit-il et malgré l'opposition, défend cette méthode : le sulfate de cuivre, pas de doute, est efficace⁶². À partir de 1885, il crée un produit, la « Nigricine » qui « *préserve la vigne de la chlorose, de*

que « l'idée d'appeler le calorique et les gaz de l'atmosphère sur les pampres de la vigne en les colorant artificiellement en noir m'appartient ; c'est ma découverte, mon invention, ma propriété que je défendrai envers et contre tous » dit-il dans le *Bulletin agricole*. Il cite un professeur de l'École d'Agriculture de Montpellier qui a étudié le « black-rot » en Amérique où il constate que « *les poussières de charbon déposées sur les vignes peuvent s'opposer à la pénétration des germes du parasite ... Leur influence est certaine, mais n'offre qu'un intérêt de curiosité* » : un soutien en demi-teinte. La base de la composition de la Nigricine de Boyé est bien la poussière de charbon. Quelle en est la composition exacte, quelle en est l'efficacité ? Est-ce un de ces produits miracle parmi tant d'autres apparus en cette époque difficile pour les vignerons et dont l'objectif était surtout de remplir les poches de leur inventeur ? C'est possible. Les capacités créatives d'Auguste Boyé vont le conduire à inventer un appareil de traitement « *le Calceur Boyé* » qui sera mis en vente dans les années 80. Il s'agit d'un appareil de projection de liquides pâteux avec un réservoir de 5 litres⁶³. Ferrouillat le décrit ainsi : « *Au fond s'ouvre un orifice de 1 centimètre carré de section qui peut être plus ou moins fermé à l'aide d'un obturateur, fixé à une tige que peut manœuvrer la main qui tient la poignée de l'instrument. Lorsqu'on soulève cette tige d'une certaine quantité, on démasque l'ouverture. Le liquide du récipient la traverse, et tombe sur une série d'ailettes en cuivre, disposées horizontalement, en éventail, immédiatement au-dessous de l'orifice. Si l'ouvrier qui porte l'appareil, lui imprime alors un mouvement de rotation alternatif un peu rapide, le liquide est projeté par les ailettes et peut se répandre à une assez grande distance* ». Cette machine est simple et peu onéreuse car elle vaut dix francs en fer-blanc et quinze francs en cuivre. Mais l'épandage ne s'avère pas idéal, le liquide est mal dirigé, le réservoir trop petit appelle de fréquents remplissages et il est impossible, du fait de leur hauteur, de traiter des vignes échalassées. Auguste Boyé vend également un autre appareil plus sophistiqué, porté sur la poitrine de l'ouvrier, et qui permet de projeter le liquide par un mouvement de rotation d'une manivelle. Ferrouillat comme Patrigeon ne le trouvent pas d'une grande efficacité et préfèrent la gamme des pulvérisateurs. Ces appareils sont peu onéreux et son inventeur diffuse des publicités en particulier dans *Le vigneron narbonnais* de façon régulière (Fig. 14). Il propose même d'effectuer le traitement moyennant dix francs l'hectare. La publicité en souligne la facilité d'emploi qui permet de traiter mille souches à l'heure. Boyé vend l'appareil depuis chez lui à Saint-André mais il dispose également d'un correspondant à Narbonne et à Montpellier. Nous n'avons pas trouvé trace d'une diffusion plus large sans doute possible. Dans le même journal, *Le vigneron narbonnais*⁶⁴, Auguste Boyé est conduit à défendre son

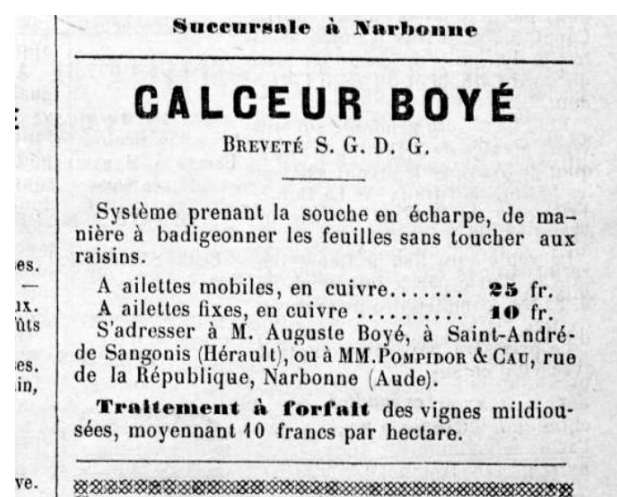


Fig. 14 : Publicité dans les journaux pour « Le calceur Boyé ».

l'anthracose, de l'oïdium, du mildiou et autres maladies parasitaires » dit la publicité C'est un excellent produit défend Auguste Boyé répondant aux attaques. En 1888, il est contraint d'écrire au président du Comice agricole de Béziers car dans sa séance du 1^{er} juillet 1888, un certain Pastre a mis en cause son produit dont il dit qu'il est d'origine italienne, une copie en somme. Boyé a écrit un opuscule « *De la chlorose des vignes – Ses causes – son traitement* » rappelle-t-il et aussi d'autres textes sur le sujet L'attaque est cinglante : personne ne connaît la composition de la Nigricine, « *elle n'est faite ... que pour exploiter davantage la crédulité et la bonne foi des pauvres vignerons* ». La Nigricine est « *une illustre inconnue* ». En avril 1887, le Comice agricole de Béziers avait étudié le produit et la thèse de guérison de la chlorose par la Nigricine ferrugineuse sur le feuillage de la vigne lui avait paru séduisante. L'inventeur n'est pas très heureux qu'on lui attribue une origine italienne, non par quelque rancœur contre les italiens mais parce



appareil avec fermeté. Par exemple, dans un concours d'instruments contre le mildiou, tenu à Montpellier en février 1886, on y décrivait l'appareil et soulignait la grande perte de liquide, la nécessité d'équiper l'ouvrier d'un vêtement de protection et conséquemment l'efficacité relative de cette invention. Boyé en réponse s'en prend directement à l'auteur du rapport et aux organisateurs du concours. Aucun des instruments présentés ne pouvait fonctionner avec un mélange de chaux et de sulfate de cuivre jusqu'à 35 ou 40 g, dit-il, donc, aucun ne correspondait au cahier des charges mis à part le « calceur ». Toujours virulent et aussi peu diplomate que possible, il dénonce une tromperie. De la faute de ce rapport, les vigneron seront trompés « *ils n'auront pas le temps de se retourner, leurs vignes seront détruites et leur ruine complète* ». Un désastre promis par l'inventeur visiblement vexé de l'absence de récompense. Si Auguste Boyé démontre ici encore dans cette riposte, ses qualités littéraires, il confirme tout autant son caractère entier et orgueilleux. Le même trait de personnalité qui lui a joué des tours en acceptant difficilement la contestation et le compromis. Boyé vigneron développe d'autres activités. Il produit du vinaigre comme beaucoup de ses collègues et obtient en 1872, une médaille de bronze au concours régional agricole de Montpellier ainsi qu'un de ses concitoyens Théophile Douysset : « *Le vinaigre (de Boyé) se recommandait encore par sa limpidité, mais surtout par la suavité de son bouquet* »⁶⁵.

Comme beaucoup des habitants de Saint-André, il a un temps vendu de « *la graine de vers à soie* »⁶⁶ mais aussi cultivé des oliviers⁶⁷, et exercé la profession de négociant en vins. En pleine crise naissante de surproduction, notre homme a une vision perspective. « *Réveillé par l'immense cri de détresse poussé par l'agriculture trop riche, produisant trop* », il propose la création de docks dans les campagnes pour le stockage en attendant des jours meilleurs. Cette solution ne paraît pas recueillir les suffrages les plus nombreux ; on considère alors que la difficulté provient du manque de capitaux, d'un impôt déraisonnable ou de la nécessité d'une meilleure organisation du crédit foncier⁶⁸. De la qualité de la production vinicole surabondante, il n'est encore question que timidement⁶⁹.

Boyé, personnalité viticole, a été membre de commissions des concours agricoles comme en 1868 à Montpellier⁷⁰. Il exerce une influence indéniable. On le voit à un congrès en Aveyron, débouché facile des vins de l'Hérault, y défendre la création non seulement de centres viticoles mais souhaiter une organisation afin que les vins soient « *exempts ... de toute fraude et de tout mélange* » ce qui en 1889 constitue une pratique beaucoup trop fréquente⁷¹.

**



Comprendre le personnage Auguste Boyé, c'est aussi comprendre la vie d'un village dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Mais notre perception reste partielle, incomplète, insatisfaisante car nos sources historiques sont limitées. Prenant des risques avec les représentants de la loi – au point d'être suspendu trois mois de ses fonctions – Boyé montre à quel point les solidarités villageoises transcendent toutes autres considérations. Dans l'affaire des socialistes de Cambous, il ne dénonce pas, certainement leurre les gendarmes, et s'attire les soupçons de la Préfecture. Quand vient le temps de la manifestation liée à la chasse, il feint de ne connaître plus personne, ne reconnaît pas les protagonistes en réponse au juge d'instruction. Plus tard, en 1870, dans un épisode criminel ou le protagoniste un certain Reynard⁷², passera devant la cour d'assises pour avoir fait feu sur un groupe de jeunes et tué l'un d'entre eux, il minimisera la réputation douteuse de son auteur. Il nous dit que c'est un homme d'une excellente moralité qui simplement peut s'énervé car il est pointilleux et susceptible à l'excès mais ce n'est pas un méchant homme. Et mis à part ses difficultés de caractère, il ne pose pas de problème et puis il a été harcelé. L'accusé sera acquitté, le témoignage de son maire a dû y contribuer.

Tout se passe comme si prime la défense de tout habitant de Saint-André mis en cause de quelque manière que ce soit. Cette sensibilité à la cause de ses administrés concourra après 1874 au désarroi du maire contesté et à son obstination. L'intérêt de ses administrés le conduit à des positions régionales sur le découpage cantonal ou les chemins de fer qui ne manquent pas d'envergure. Cette attitude n'empêche pas et même conforte un opportunisme politique qui voit le personnage d'abord républicain radical, s'accommoder de l'Empire ou de la III^e République. Quitte à afficher un anticléricalisme de mode après 1870 mais brandi ici comme pour s'acheter une virginité politique. Seuls comptent l'intérêt des villageois, et le sien propre. Il conforte son assise politique en faisant construire un temple, tente de s'emparer sans succès du plan d'alignement sous des prétextes financiers qui cachent mal l'enjeu de prestige. L'occasion fait le larron, et l'ancien adjoint devient entrepreneur de travaux publics quand l'opportunité se présente d'aménager un cours. Intérêt personnel, intérêt collectif, les objectifs se confondent dans l'esprit de cet homme engagé et ferme dans ses décisions. Il cache mal une autorité confinant à l'autoritarisme dans toutes les occasions et spécifiquement, la plus cruelle d'entre toutes, l'affaire du cimetière et la lutte contre un conseil municipal opposé à ses idées. N'en doutant pas, l'homme a une haute idée de sa valeur et sûr de ses choix, il ne recule que difficilement, jamais peut-être ! Cette attitude ne fait pas oublier ses capacités créatrices. Il invente des produits (la Nigricine), des appareils (le calceur), développe un discours cohérent même s'il est critiqué, pour tout ce qui concerne le

vignoble. Ses capacités de réflexion et de synthèse ont également été mises à profit sous sa casquette d'édile municipal : l'idée du nouveau cimetière n'était pas mauvaise, finira par concéder le sous-préfet. Il gagnera sans doute estime et considération en faisant valider sa proposition d'étendre la voie de chemin de fer jusqu'à Montpellier dans un raisonnement qui dispute l'intelligence à la cohérence. Et au fond, Auguste Boyé engage son village dans la modernité. Les chemins qu'il emprunte peuvent surprendre parfois. Le 27 juin 1876, alors qu'il quitte, contraint ses fonctions de maire, il envoie un courrier au journal *La république de l'Hérault*, c'est le journal de ses opposants, qui ne le publie pas. *Le Messager du midi*, plus proche des idées conservatrices, s'en charge. Boyé dresse un bilan de son action : je m'en vais mais

voilà ce que j'ai réalisé et ce n'est pas rien. Soulignant ses diverses responsabilités, il revendique ses capacités de réaction comme devant l'épidémie de suerte⁷³ et aligne des réalisations : il a réglé le problème de l'eau aux fontaines, a préparé le dossier pour un pont à Carabotes (qui ne verra jamais le jour), celui sur la Lergue à Cambous est « *en voie d'exécution* », il n'oublie pas la modernisation du village (cours Grégoire et de la place, le cimetière, etc.), « *Nous avons créé une caisse d'épargne, un bureau télégraphique, une société de secours mutuel ... les caisses sont pleines à notre départ* » et manifeste un engagement qui n'a jamais été démenti : Boyé n'est pas homme à reculer. Au-delà du personnage qui parfois agace par son arrogance, ce que l'on perçoit de sa vie reste un témoignage précieux de la « *politique au village* » mais également de la vie au village.



BIBLIOGRAPHIE

ANDREANI 1989 : ANDREANI (Roland), *La presse quotidienne de Montpellier des origines à 1944*, 3 volumes, Thèse pour le doctorat, Université de Toulouse, manuscrit, 1989.

APPOLIS 1962 : APPOLIS (Émile), Un démocrate social sous la seconde république : Marcel Atger sous-commissaire de Lodève (16 mars-13 avril 1848), dans les *Actes du 87^e congrès National des Sociétés Savantes*, Poitiers, 1962.

APPOLIS 1948 : APPOLIS (Émile), Les débuts de la seconde république dans l'Hérault, *Revue Historique et Littéraire du Languedoc*, 1948, n°17, p. 272-285.

BABY 2016 : BABY (Luc), Pensée morale et religieuse d'après la presse de l'Hérault sous la seconde république, *Cahiers de la Société archéologique et littéraire de Béziers*, Tome 26, 86 pages, 2016.

BELLET 2013a : BELLET (Michel-Édouard), Filer la soie à Saint-André-de-Sangonis (Hérault) au XIX^e siècle, dans *Bulletin du Groupe de Recherches et d'Études du Clermontais*, n°238, 1^{er} semestre 2023 p. 61-76.

BELLET 2013b : BELLET (Michel-Édouard), Filer la soie à Saint-André-de-Sangonis (Hérault) au XIX^e siècle, II : éléments complémentaires dans *Bulletin du Groupe de Recherches et d'Études du Clermontais*, n° 239, 2^e semestre 2023, p. 43-47.

BELLET 2013c : BELLET (Michel-Édouard), Moderniser et embellir la voirie au XIX^e siècle à Saint-André-de-Sangonis (Hérault), dans *Études Héraultaises*, n°61, 2023, p. 145-157.

BELLET 2013d : BELLET (Michel-Édouard), Un soldat de Napoléon à Saint-André-de-Sangonis et Montpellier (Hérault) : le colonel Jean-Louis Grégoire (1783-1848)

dans *Cahiers d'Arts et Traditions Rurales*, n°34B, 2023, p. 233-245.

BELOT 1991 : BELOT (Jacques), Les Ronzier-Joly (1627-1951) dans le *Bulletin du groupe de Recherches Archéologiques du Clermontais*, n°59-60, 1991, p. 14-16.

BONNAUD 2024 : BONNAUD (Serge), Rapport de diagnostic, îlot du presbytère-Pappas. Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, 2024. Tapuscrit.

CHOLVY 1965 : CHOLVY (Gérard), Les protestants de l'Hérault : essai d'évaluation numérique dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 77, n°73, 1965, p. 319-335.

CHOLVY 2001 : CHOLVY (Gérard), Dir. *Histoire de Montpellier*, 434 pages, éditions Privat, 2001.

Collectif 1851 : Collectif Hérault 1851-2001, Les victimes du coup d'État de 1851, supplément *Cahier des Arts et Traditions Populaires*, 2005, 242 pages.

CORBIN 1998 : CORBIN (Alain), *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu 1798-1876*, 1998, 336 pages.

CORBIN 2013 : CORBIN (Alain), *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Champs-Histoire, Flammarion, 2013, 1^{ère} édition 1994.

DAUDÉ 1994 : DAUDÉ (Marie-Christine), Le groupe scolaire de Saint-André-de-Sangonis a 102 ans, dans *Bulletin du Groupe de recherches et d'Études du Clermontais*, Janvier-juillet 1994, n°70-71, p. 49 et s.

DAVID 1984-1990 : DAVID (Pierre) Arts et métiers à Aniane (Hérault), fabricants de verts de gris et fabricants



de crème de tartre (fin 18^e siècle-1914) dans *Arts et Traditions Rurales*, n°3, 1984-1990, p. 259-287.

ESTÈVE 1997 : ESTÈVE (Christian), les tentatives de limitation et de régulation de la chasse en France dans la première moitié du XIX^e siècle, dans *Revue Historique*, t. 297, fascicule 1, Janvier-Mars 1997, pages 125-164.

ESTÈVE 1999 : ESTÈVE (Christian), recherches sur la gestion cynégétique en 1848, dans *Revue Historique du XIX^e siècle*, t. 18, 1999/1, p. 27-47.

FABRE-SIGNOLET 1984-1990 : FABRE (Ghislaine), Signolet (André), Les caves à verdet à Montpeyroux (Hérault). Histoire et patrimoine industriel, dans *Art et Traditions Rurales* n°3, 1984-1990, p. 242-257.

FABRE-LOCHARD 1993 : FABRE (Ghislaine), Lochard (Thierry), Extension urbaine à Montpellier de 1840 à 1940. Initiative privée et gestion municipale, dans *Études Héraultaises*, 1993, p. 49-58.

FERROUILLAT 1887 : FERROUILLAT (Paul), *Les appareils propres à combattre le Mildiou*, Montpellier 1887. Voir le chapitre V et p. 166.

GARRIER 1989 : GARRIER (Gilbert), *Le phyloxera : une guerre de trente ans, 1870-1900*, Paris, 1989.

GEORGES 1989 : GEORGE (Jocelyne), *Histoire des maires 1789-1939*, Plon, 1989, 285 pages.

GOSSEZ 1953 : GOSSEZ (Robert) la résistance à l'impôt des quarante-cinq centimes dans *Bibliothèque de la révolution de 1848*, t. 15, 1953, p. 89-132.

LAISNEY 2002 : LAISNEY (François), Les plans d'alignement des villes (1807-1819) : Une loi mal appliquée, in Michèle Lambert-Bresson et Annie Téraide (dir), *Villes françaises au XIX^e siècle : Aménagement, extension et embellissement*, Paris, Éditions Recherches / IPRAUS, 2002, p. 15 à 45.

LEBRAS 2020 : LEBRAS (Stéphane), Une véritable révolution ? Des vins de qualité en Languedoc sur le long terme (XIX^e-XX^e siècles), dans *Journal of Chinese Dietary Culture* Numéro spécial, octobre 2020, p. 33-82.

Maitron : Le dictionnaire biographique le Maitron, mouvement ouvrier, mouvement social. [en ligne] : <https://maitron.fr/spip.php?>

LUTHARD 1913 : LUTHARD (M), Le protestantisme dans quelques communautés du bas-Languedoc. Saint-André-de-Sangonis, dans *Bulletin de la société d'Histoire du protestantisme français*, 1913, p. 17-56.

MARASSÉ 2010-2011 : MARASSÉ (Philippe), Un poumon pour la moyenne vallée de l'Hérault. Le chemin de fer d'intérêt local de Montpellier à Rabieux dans *Arts et Traditions Rurales*, n° 21/22, 2010/2011 p. 67-112.



PATRIGEON 1887 : PATRIGEON (Gabriel), *Le mildiou (peronospora viticola) suivi d'une description comparative de l'érythrose de la vigne*, Paris, 1887, 215 pages. Voir p. 166.

REBOUL 2020 : REBOUL (Fanny), Élire et être élu dans l'Hérault de 1789 à 1879, dans *Études héraultaises*, n°54, 2020, p. 93-110.

RULOF 2013 : RULOF (Bernard), Des sujets dévoués et fidèles. À la recherche des légitimistes populaires montpelliérains, dans *Études Héraultaises*, n°43, 2013, p. 109-118.

RULOF 2009 : RULOF (Bernard) The affaire of the plan de l'olivier sense of place and popular politics in nineteenth-century France dans *Cultural and social History*, Vol 6, Issu 3, 2009, p. 323-344.

SCHNERB 1947 : SCHNERB (Robert), les hommes de 1848 et l'impôt dans *1848 et les révolutions du XIX^e siècle*, t. 38, n°176, 1947, p. 5-51.

TUDESQ 1955 : TUDESQ (André-Jean), L'élection du Président de la république en 1848 dans l'Hérault, dans *Annales du midi*, t. 67, n°32, 1955, p. 331-340.

VACHER 2000 : VACHER (Hélène), L'école supérieure de topographie et le géomètre urbain (1900-1939). Les débuts de l'enseignement technique de l'aménagement dans *Les annales de la recherche urbaine*, n°88, 2000, p. 121-129.

**

Archives départementales

Ont été utilisés :

- Série M : administration générale et économie.
 - 1M. Administration générale : 1M 931(sous-préfecture de Lodève).
 - 2M. Personnel de préfecture : 2M 162, 163, 164, 165, 189, 209.
 - 3M. Élections et plébiscites : 3M 1977, 3M 1984.
 - 4M. Archives de police : 4M314, 4M315.
 - 6M. Population et affaires économiques : 6M651, 6M652, 6M653.
- Série O : Administration et comptabilité communale.
 - Travaux : 2 O. 239/8, 2 O. 239/9, 2 O 239/12.
- Série Finances et cadastres.
 - 3P : cadastre : 3P 2335, 3P 2341, 3P 3667.
- Série U : Justice.
 - 2U2.759 (cour d'assises),
 - 3U2.457, (tribunal Lodève),
 - 4U.14/52, 53, 54, (juge de paix de Gignac),
 - 8U/139 et IIE-61/247 (officiers publics).



- Série V : cultes.
- 2V71 (culte catholique).

Et également :

[En ligne] :

Délibérations du conseil municipal de Saint-André-de-Sangonis : 343PUB 20 à 23 de 1837 à 1891.

[En ligne] :

État civil, commune de Saint-André-de-Sangonis : 34PUB1, 3 E 248/18, 6M3164, 5MI.32/23, 6M 2164, 5MI 32/23, 6P 2164, 5MI. 32/24, 5MI 32/23, 5MI. 32/25.

[En ligne] :

journaux consultés sur *Retronews*, *Gallica*, *Memonum*, *Ressources patrimoine d'occitanie* :

« Le Messenger du Midi », « La République de l'Hérault », « Le Messenger agricole du midi », « La République du midi », « L'Indépendant », « L'Hérault socialiste », « L'Écho du midi », « Le Suffrage universel », « La Liberté », « L'Union nationale », « Le Vigneron narbonnais », « La Gazette littéraire de Montpellier », « La Vie montpelliéraine ».

[En ligne] consultable :

<https://ressourcespatrimoine.laregion.fr>.

Dossier de l'Inventaire général du patrimoine culturel, dossier vert - architecture.

- Presbytère, dossier de 1974-77. G. Jourdan.
- Temple, dossier de 1974-1978. F. Arnal.
- Village, dossier 1991, 1993, 1995, G. Fabre.

Archives communales

- Série D. Administration générale de la commune
 - DD1 et DD5 : actes notariés.
- Série M : édifices communaux. Sous-série 2M.
 - 2M2 : cultes et cimetières.
 - 2M4 : temple protestant.
 - 2M5 : cimetière paroissial.
- Série P : cultes. Sous-série P1 : culte catholique.
 - 2P1, culte protestant.
- Série O. Sous-série 1 O.
 - 1.O-1 à 5 : voirie et travaux publics.



NOTES

1. Principalement des courriers à des journaux. Un écrit connu mais perdu (?). Aucune trace écrite de ses conférences.
2. Corbin 1998.
3. Bellet 2023 ; Bellet 2023b.
4. Voir par exemple : Fabre, Signolet 1984-1990. Ou pour le tartre : David 1984-1990.
5. On connaît au moins un frère Pierre, Léon, Numa né en 1814 futur ingénieur des mines, et une sœur Françoise, Thérèse, Eugénie née en 1815 ; d'autres sont probables mais nous n'avons pas enquêté sur cette question.
6. Les conditions du métier commencent à s'améliorer à partir de 1847 avec la création de la Société des Géomètres. Vacher 2000.
7. *Le Messenger du midi* du 15 novembre 1851 publie l'annonce du mariage d'Auguste Boyé, adjoint au maire de Saint-André, géomètre avec Catherine Héloïse Telhiard sans profession. Le contrat de mariage indique que les époux sont en régime total et que Héloïse « se constitue une dot de son chef l'entière portion lui appartenant dans la succession de M. Etienne, François Lenardier son grand-oncle maternel ». Le total est de l'ordre de 22 000 F. Auguste Boyé « maître de la dot de son épouse » sera héritier au décès de ses parents « du quart des entiers biens meubles et immeubles ». Sur le mariage, voir AD34-5MI 1/103 et pour le contrat AD34-8U139 et AD34-IIIE-61-247.
8. Sur la fortune en 1862, voir : AD34-2M163. Sur la présence dans la maison ; voir : recensements, AD34-6M.652, 653.
9. Décret du 3 juillet 1848 relatif au renouvellement des conseils municipaux, d'arrondissement et départementaux. Le maire reste nommé dans les villes de plus de 6 000 habitants. On peut voir sur ce sujet George, 1989.
10. *Le Messenger du midi* 1^{er} janvier 1848.
11. Délibération du Conseil général du 1^{er} juillet 1855. La constitution de ce jury, chargé de régler les indemnités en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, fait suite à la loi du 3 mai 1841.
12. *L'Écho de Lodève*, 14 mai 1865.
13. Georges 1989, page 125.
14. Andreani 1989 ; Appolis 1962, Belot 1991, Cholvy 2001, etc.
15. Appolis 1962. Le dictionnaire biographique le Maitron, mouvement ouvrier, mouvement social. [en ligne] : <https://maitron.fr/spip.php?>
16. Belot 1991.
17. Le 19 septembre 1850. Rapport du juge de Gignac AD34. 1M931.
18. C'est Azemar de Gabian qui l'a présidée. Y assistaient MM. Auriol, Courtois, Debois, Oscar Gervais représentant Montpellier avec Fabre et Atger. Ronzier et Fargues-jeune représentaient Clermont, Cros la commune de Perret et Santy la commune de Brignac dont il est le maire. M. Fournier représentait Le Pouget et il y en avait d'autres mais le commissaire n'a pu déterminer exactement lesquels.
19. AD34-1M931 – réunion politique au hameau de Camboux.
20. On parlerait, ramené au salaire actuel d'un ouvrier agricole, de près de mille euros ! Estève (Christian), les tentatives de





- limitation et de régulation de la chasse en France dans la première moitié du XIX^e siècle, dans *Revue Historique*, T. 297, fascicule 1, Janvier-Mars 1997, pages 125-164 et Estève (Christian), recherches sur la gestion cynégétique en 1848, dans *Revue Historique du XIX^e siècle*, t. 18, 1999/1, pages 27-47).
21. Nouveau. AD34-4M314. Version du Chef d'escadron, le 5 décembre 1850.
 22. Actuelle route de Lodève à Montpellier.
 23. Le cercle de Tivoli sur la place du village.
 24. Au départ de l'actuel cours de la liberté.
 25. Rulof, 2009 et 2013.
 26. AD34-1M931, rapport du procureur du 9 décembre 1850.
 27. « *Le messager du midi* » du 16 décembre 1850.
 28. Voir par exemple Fabre-Lochard 1993 ou Laisney 2002.
 29. Bellet 2023c et Bellet 2023d.
 30. Jusqu'à la rue du puits communal.
 31. Dans *l'Écho de Lodève* du 5 juin 1970, il annonce et défend sa candidature justifiée, dit-il, par ses origines saint-andréennes, son implantation et sa connaissance des problèmes généraux comme celui du chemin de fer.
 32. Marassé 2010/2011. *Le messager de midi* du 18 juillet 1866, lettre de A. Boyé, *Le messager du midi* du 18 juillet 1866.
 33. 34PUB 23 Délibérations du conseil municipal, 1870 et 1891, le 12 mai 1872.
 34. AC- 2M4 et délibérations communales 34PUB 22.
 35. Luthard 1913.
 36. AC - Saint-André - 2P1.
 37. Luthard, *op.cit.*
 38. Cholvy 1965.
 39. Scipion Poitevin (1830-1898), sculpteur, réalise ce travail en pierre de St Génies. Mais les deux chapiteaux seront en pierre de Pouzols et la table de communion en marbre blanc. En août 1873, Poitevin s'engage à une livraison sous deux mois pour la somme de 620 F. C'est Gustave Bonniol, menuisier à Saint-André qui confectionne le tambour et la chaire en sapin.
 40. Sources : les délibérations communales, en ligne : AD34-34PUB 21, 22, 23 de 1851 à 1891. AC sous série 2M.5. AD34. Cimetière, travaux 1824-1935 : AD34-239/12.
 41. Chiffre du recensement de 1872. Voir : AD34. 6M652.
 42. Parcelle D329 du cadastre de 1826.
 43. Il recouvre 200 m² au total auxquels s'ajoute un jardin de 532 m².
 44. Acte notarié chez le notaire Curé du 6 octobre 1741. AD34, 5 E-76/3.
 45. Lettre du maire au sous-préfet du 21 octobre 1872. AD34. 2-O-239/8.
 46. Corbin 1994.
 47. « *L'Union nationale* » 30 janvier, 11 février, 18 février, 1^{er} mars, 5 mars, 30 juin 1873 et « *Le Messager du midi* » 28 février 1873, 6 mai 1873. AD34. 4U-14/54.
 48. Lettre de la fabrique au préfet le 26 mai 1876. AD34. 2V71.
 49. Délibérations en ligne 34PUB 1870-1891 ; AD34-2M209 ; AD34-3M 1977.
 50. Il est assisté de deux adjoints : Amédée Estorc et Saturnin Jourdan. Le 20 décembre 1874 le nouveau conseil est installé. Il puise sa légitimité dans le vote des 784 électeurs de Saint-André aux élections du 22 et 29 novembre.
 51. « *La République de l'Hérault* », du 14 décembre 1874.
 52. Gossez (Robert) la résistance à l'impôt des quarante cinq centimes dans *Bibliothèque de la révolution de 1848*, t.15, 1953, pages 89-132. Et aussi : Schnerb (Robert), Les hommes de 1848 et l'impôt dans *1848 et les révolutions du XIX^e siècle*, t.38, n°176, 1947, p. 5-51).
 53. Collectif Hérault 1851-2001, Les victimes du coup d'État de 1851, supplément d'*Arts et Traditions Populaires*, 2005, 242 pages. Un certain Adolphe Blachas de Saint-André-de-Sangonis, tailleur de pierres, a été également arrêté en 1852 mais pour avoir participé aux événements de juin 48 à Paris. On ne sait pas s'il a été condamné. AD34.1M-1034.
 54. Autour de la question italienne, paix de Villafranca avec l'Autriche du 11 juillet 1859.
 55. *L'écho de Lodève*, 17 décembre 1870.
 56. *L'Indépendant de Lodève*, 18 décembre 1870.
 57. Garrier (Gilbert), *Le phylloxéra : une guerre de trente ans, 1870-1900*, Paris, 1989.
 58. Par exemple, *Le Messager agricole du midi* du 10 février 1891 et *Le Bulletin de l'Université de Montpellier* le 14 février 1891, annoncent la conférence que doit donner Auguste Boyé : « De la chlorose et de l'anémie de la vigne-sa cause-son traitement-sa guérison ».
 59. *Le messager du midi* du 4 juillet 1874, du 10 juillet 1874.
 60. *Le messager du midi* du 12 juillet, des 12, 21 et 22 novembre et du 23 décembre 1868, du 1^{er} février 1869. Mais également dans ce même journal du 21 janvier, 1^{er} février, 28 mars 1869. Ou encore dans *Le Messager agricole* des 5 avril et 5 mai 1870.
 61. *La république du midi* du 19 septembre 1872.
 62. *Le petit Méridional* du 22 juin 1866.
 63. Ferrouillat 1887. Voir le chapitre V et page 166. Patrigeon 1887, Voir page 166.
 64. *Le vigneron narbonnais* n°19 du 13 au 19 mai 1886.
 65. *Le Messager du midi* du 28 octobre 1872.
 66. *Le Messager du midi*, 1^{er} et 3 mars 1874.
 67. *Le Messager du midi*, 18 mars 1873.
 68. *La liberté* du 11 janvier 1870.
 69. Lebras 2020.
 70. Nomination du préfet du 15 janvier 1868.
 71. *Le cultivateur aveyronnais* du 13 janvier 1889.
 72. AD34.2U2-759.
 73. C'est en 1849 que cette épidémie se propage : « *Les malades sont sans secours, les morts sans sépulture* ». La « suette miliare » est une infection bactérienne ou virale que l'on peine à caractériser. Sous cette appellation peuvent se cacher différentes maladies. Ici, il peut y avoir confusion chez A. Boyé avec le choléra.

